

# **Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie**

**Proposition d'écologisation du budget fédéral 2004**

*Le capital naturel : une fondation cruciale de notre économie*

*Available in English*



## Mandat de la TRNEE

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a été créée pour jouer un « rôle catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion, pour tous les secteurs de la société canadienne de même que pour toutes les régions du pays, des principes et de la pratique du développement durable ». Cet organisme a pour rôle particulier de définir les problèmes qui ont des conséquences à la fois environnementales et économiques, d'analyser ces conséquences, et de tenter de définir des mesures qui permettront de trouver un juste équilibre entre la prospérité économique et la protection de l'environnement.

Les travaux de la TRNEE ont pour principal dessein d'améliorer la qualité de l'élaboration de politiques environnementales et économiques, en fournissant aux décideurs l'information nécessaire pour qu'ils puissent effectuer des choix éclairés qui permettront d'assurer un avenir viable pour le Canada. La TRNEE tente de remplir son mandat comme suit :

- indiquer aux décideurs et aux leaders d'opinion le meilleur moyen d'intégrer les considérations économiques et environnementales dans la prise de décisions;
- solliciter activement l'opinion des intervenants qui sont directement touchés par un problème, et offrir un lieu de rencontre neutre où ils peuvent tenter de résoudre les problèmes et de surmonter les obstacles qui entravent le développement durable;
- analyser les faits et tendances de l'environnement et de l'économie dans le but de définir les changements qui favoriseront le développement durable au Canada;
- recourir aux résultats de la recherche et de l'analyse, en particulier des consultations à l'échelle nationale, pour aboutir à une conclusion quant à l'état du débat sur l'environnement et l'économie.

Les rapports de la TRNEE présentent une synthèse des résultats des consultations menées auprès des intervenants sur les débouchés qui pourraient s'offrir au développement durable. Ils présentent aussi, de manière sommaire, l'ampleur du consensus et les motifs de divergence. En outre, ils étudient les conséquences de l'action ou de l'inaction, et préconisent des mesures précises que certains intervenants peuvent prendre afin de promouvoir le développement durable.

## Membres de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

La TRNEE se compose d'un président et d'au plus 24 autres Canadiens éminents nommés par le premier ministre pour représenter un vaste éventail de régions et de secteurs, dont le monde des affaires, le milieu syndical, le milieu universitaire, les organismes de protection de l'environnement et les Premières nations. Les membres de la TRNEE se réunissent en table ronde quatre fois par an pour faire le point sur les travaux en cours de l'organisme, pour établir des priorités et pour lancer de nouveaux programmes.

### **Président**

**Harvey L. Mead**  
*Sainte-Foy (Québec)*

### **Vice-présidente**

**Patricia McCunn-Miller**  
*Vice-présidente des affaires environnementales et règlementaires  
EnCana Corporation  
Calgary (Alberta)*

### **Vice-président**

**Ken Ogilvie**  
*Directeur général  
Pollution Probe Foundation  
Toronto (Ontario)*

### **Harinder P. S. Ahluwalia**

*Président-Directeur général  
Systèmes Info-Électroniques Inc.  
Dollard-des-Ormeaux (Québec)*

### **Edwin Aquilina**

*Conseiller spécial auprès du maire de la Ville d'Ottawa  
Ottawa (Ontario)*

### **Louis Archambault**

*Président-Directeur général  
Groupe-conseil Entraco Inc.  
North Hatley (Québec)*

### **Jean Bélanger**

*Ottawa (Ontario)*

### **David V.J. Bell**

*Professeur d'études environnementales  
Université York  
Toronto (Ontario)*

### **Katherine M. Bergman**

*Doyenne, faculté des sciences  
et professeure à la faculté de géologie, Université de Regina  
Regina (Saskatchewan)*

### **William J. Borland**

*Directeur, Affaires environnementales  
JD Irving Limited  
Saint John (Nouveau-Brunswick)*

### **Wendy L. Carter**

*Vancouver (Colombie-Britannique)*

### **Douglas B. Deacon**

*Propriétaire  
Trailside Café and Adventures  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)*

### **Terry Duguid**

*Président  
Manitoba Clean Environment Commission  
Winnipeg (Manitoba)*

### **Michael Harcourt**

*Associé principal  
Sustainable Development Research Initiative  
University of British Columbia  
Vancouver (Colombie-Britannique)*

### **Marie-Claire Hélie**

*Vice-présidente  
Financière Banque Nationale  
Outremont (Québec)*

### **Linda Louella Inkpen**

*St. Phillips (Terre-Neuve-et-Labrador)*

### **Diane Frances Malley**

*Présidente  
PDK Projects Inc.  
Nanaimo (Colombie-Britannique)*

### **Cristina Marques**

*Co-propriétaire et promotrice de constructions  
Dreamcoast Homes  
Toronto (Ontario)*

### **Patrice Merrin Best**

*Première vice-présidente et directrice de l'exploitation  
La société Sherritt International  
Toronto (Ontario)*

### **Alfred Pilon**

*Avocat médiateur  
Groupe Option Médiation  
Deux-Montagnes (Québec)*

### **Qussai Samak**

*Conseiller syndical  
Confédération des syndicats nationaux  
Montréal (Québec)*

### **Keith Stoodley**

*Directeur, Marketing et Ventes  
Lotek Wireless Inc.  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)*

### **John Wiebe**

*Président-Directeur général  
GLOBE Foundation of Canada  
Vancouver (Colombie-Britannique)*

### **Judy G. Williams**

*Associée  
MacKenzie Fujisawa  
Vancouver (Colombie-Britannique)*

### **Président-Directeur général**

**David J. McGuinty**

# Table des matières

<b>Sommaire</b>	v
<b>Améliorer la base d'information sur notre capital naturel</b>	v
<b>Aider les collectivités rurales et autochtones à protéger le capital naturel</b>	vi
<b>Protéger le capital naturel dans les milieux urbains</b>	vii
<b>1. Investir dans le capital naturel du Canada</b>	1
<b>1.1 Introduction</b>	1
<b>1.2 Le rôle du capital naturel dans l'économie canadienne</b>	1
<b>1.3 L'incidence de la politique fiscale sur le capital naturel du Canada</b>	3
<b>2. Améliorer la base d'information sur notre capital naturel</b>	4
<b>2.1 Pourquoi nous avons besoin d'une meilleure information sur le capital naturel</b>	4
<b>2.2 Recommandations budgétaires</b>	6
2.2.1 Élaborer les indicateurs de l'environnement et du développement durable, et en faire rapport	6
2.2.2 Élargissement du Système de comptabilité nationale	6
2.2.3 Appuyer le Système canadien d'information sur l'environnement	7
<b>3. Aider les collectivités rurales et autochtones à protéger le capital naturel</b>	9
<b>3.1 Les collectivités rurales, agricoles et autochtones sont d'importantes gardiennes du capital naturel</b>	9
<b>3.2 Recommandations budgétaires</b>	9
3.2.1 Améliorer le programme Écodon	10
3.2.2 Offrir des mesures incitatives à la création d'un Plan environnemental en agriculture	11
3.2.3 Élaborer une Stratégie nationale du tourisme durable	11
3.2.4 Assurer une consultation efficace des Autochtones dans les propositions de grands projets	12
3.2.5 Appuyer la gestion des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest	12
3.2.6 Soutenir l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie	13
<b>4. Protéger le capital naturel dans les milieux urbains</b>	16
<b>4.1 L'importance du capital naturel pour le bien-être urbain</b>	16
<b>4.2 Recommandations budgétaires</b>	17
4.2.1 Favoriser l'utilisation du transport urbain	18
4.2.2 Exonération fiscale pour des laissez-passer fournis par l'employeur	19
4.2.3 Utilisation accrue des systèmes énergétiques des collectivités	19
4.2.4 Remboursement de la TPS pour les rénovations éco-efficaces	19
4.2.5 Favoriser l'achat de nouvelles maisons construites selon la norme R-2000	20
4.2.6 Élimination de la TPS sur l'écologisation de l'infrastructure municipale	20
4.2.7 Nouveaux critères de durabilité et de compétitivité pour les programmes d'infrastructure fédéraux	21

4.2.8	Analyse des hypothèques éco-efficientes	22
4.2.9	Déductibilité initiale des coûts de l'assainissement des sites urbains contaminés	22
4.2.10	Déduction courante et crédit d'impôt à l'investissement en relation avec le réaménagement des sites urbains contaminés	23
4.2.11	Élimination des privilèges fédéraux et des arriérés d'impôt concernant les sites urbains contaminés admissibles	24
4.2.12	Fournir des garanties d'hypothèques pour les sites urbains contaminés admissibles	24
4.2.13	Établissement d'un programme de fonds de crédit renouvelable pour le réaménagement des sites urbains contaminés	25
4.2.14	Offrir des subventions aux projets de réaménagement des sites urbains contaminés admissibles	25
4.2.15	Faciliter la démonstration des technologies et des processus novateurs en matière d'assainissement des sites urbains contaminés	26

# Sommaire

Dans sa proposition d'écologisation du budget fédéral de 2004, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) insiste sur le fait que le Canada doit mieux tenir compte de l'ensemble des éléments d'actif nécessaires à la préservation d'une société et d'une économie saines. Ces éléments d'actif constituent le « capital » de notre nation, une notion économique utilisée d'abord pour décrire des entités telles des immeubles et des biens d'équipements permettant d'assurer la production économique dans l'avenir. La présente proposition souligne que les autres types de capital – en particulier l'actif environnemental qui fournit les « écoservices » qui rendent la vie possible – sont aussi importants pour notre bien-être éventuel. La notion de développement durable suppose que les générations qui nous suivent disposeront du capital nécessaire de tout genre – et certainement en quantité au moins égale à celle dont nous disposons – pour poursuivre leurs propres objectifs. Afin de préserver ce principe, les budgets fédéraux doivent tenir compte de l'ensemble des éléments de notre capital national.

Le gouvernement fédéral a fait une utilisation concertée du budget pour favoriser les politiques et les comportements qui stimulent la création de capital, produit par des mesures qui encouragent l'innovation et la productivité. Il a accordé moins d'attention au potentiel, tout aussi important, d'utilisation de la politique fiscale pour contribuer à maintenir le niveau de productivité de notre capital naturel.

Cette présentation budgétaire comprend trois groupes de recommandations visant à assurer l'intégration systématique des considérations environnementales et économiques aux politiques fiscales, et la reconnaissance explicite du rôle du capital naturel dans la préservation d'une économie prospère. Ces recommandations visent à :

- améliorer la base de connaissances de notre capital naturel;
- aider les collectivités rurales et autochtones à protéger le capital naturel;
- protéger le capital naturel dans les milieux urbains.

Ces recommandations reflètent le rôle crucial de la politique fiscale dans l'orientation de la prise de décisions au Canada. Leur adoption marquera une étape importante dans l'intégration des considérations de durabilité dans notre politique fiscale; une intégration essentielle pour permettre au gouvernement fédéral de favoriser avec efficacité et constance le développement durable au Canada.

## Améliorer la base d'information sur notre capital naturel

Le rapport de la TRNEE sur les indicateurs nationaux de l'environnement et du développement durable, publié en 2003, proposait trois séries de recommandations afin de garantir que la base d'information sur laquelle reposent les décisions en matière de politiques fiscales, et autres, tienne mieux compte du capital naturel, humain et social :

- Statistique Canada devrait publier chaque année les six indicateurs de capital naturel et humain recensés par la TRNEE, et le ministère des Finances devrait les intégrer à son énoncé budgétaire afin de permettre aux Canadiens de mieux comprendre l'état général et le potentiel de notre économie.
- Statistique Canada devrait élargir le Système de comptabilité nationale du Canada (SCN) afin d'y inclure de l'information sur tous les types de capital, y compris le capital naturel, et sur les interactions entre les différents types de capital.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du Système canadien d'information sur l'environnement (SCIE) d'Environnement Canada, devrait améliorer les structures de données et les systèmes d'information reliés aux données sur l'environnement.

Afin d'entreprendre le processus de mise en œuvre de ces mesures, notre présentation établit trois recommandations :

**Recommandation 1 :** Statistique Canada, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada devraient recevoir cinq millions de dollars par année afin d'assurer l'amélioration continue des indicateurs du capital naturel et humain, et d'en faire rapport sur une base régulière.

**Recommandation 2 :** Statistique Canada devrait recevoir vingt millions de dollars par année afin d'entreprendre la collecte et l'intégration des données nécessaires à l'extension du Système de comptabilité nationale du Canada dans le but d'y inclure tous les types de capital naturel, humain et, éventuellement, social.

**Recommandation 3 :** Environnement Canada devrait recevoir vingt millions de dollars par année afin de rendre le SCIE totalement opérationnel.

## Aider les collectivités rurales et autochtones à protéger le capital naturel

Cette série de recommandations met l'accent sur les mesures incitatives et l'information qui aideraient les collectivités rurales et autochtones à assurer la garde et la protection du capital naturel, qui forme une partie importante de leur mode de vie et une composante irremplaçable du patrimoine national du Canada.

Les recommandations découlent de deux rapports publiés au cours des deux dernières années par la TRNEE : *Préserver le capital naturel du Canada : Une vision pour la conservation de la nature au XXI<sup>e</sup> siècle* (publié en juin 2003) et *Les collectivités autochtones et*

*le développement des ressources non renouvelables* (publié en juin 2001). La présentation budgétaire de cette année met l'accent sur des mesures que les deux rapports ont jugé nécessaires à la préservation du capital naturel dans les zones rurales :

Créer des mesures incitatives pour favoriser la garde et la protection du capital naturel par tous les membres de la société, y compris les collectivités agricoles, rurales et autochtones, et l'industrie des ressources naturelles;

Investir de façon stratégique dans l'amélioration de la capacité des collectivités autochtones à partager les avantages économiques du développement des ressources et à gérer la durabilité de leur capital naturel;

Accélérer la planification de la conservation dans les zones où il existe des occasions uniques de planifier de grands développements industriels, en particulier dans le cas de la vallée du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest.

**Recommandation 4 :** Améliorer le programme Écodon de manière à encourager davantage les propriétaires fonciers à assurer la préservation des terres écosensibles.

Ceci suppose :

l'abolition de l'impôt encore en place sur le gain en capital pour le don de terres écosensibles et de droits d'usage;

l'élargissement des dispositions du programme Écodon afin d'inclure le don de terres écologiquement importantes faisant partie de l'inventaire détenu par des entreprises ou des individus dans le cadre de leurs activités commerciales.

**Recommandation 5 :** Agriculture et Agroalimentaire Canada et Finances Canada, en partenariat avec les gouvernements provinciaux, le cas échéant, devrait mettre en place un ensemble de mesures incitatives pour les propriétaires fonciers, dans le cadre des Plans environnementaux en agriculture ou d'autres programmes similaires, y compris :

- une déduction pour amortissement accéléré sur l'équipement de conservation, comme les barres de levée, les clôtures et l'équipement de gestion des fumiers et de l'approvisionnement en eau;

- des mesures de partage des coûts pour les améliorations apportées aux immobilisations et aux équipements reliés aux objectifs de conservation.

**Recommandation 6 :** Cinq (5) millions \$ soient donnés au Patrimoine canadien et partenaires tel que l'Association de l'industrie touristique du Canada et des représentants des collectivités, développer une stratégie nationale sur le tourisme durable afin d'optimiser les avantages financiers associés aux zones protégées pour les collectivités locales.

**Recommandation 7 :** Un Fonds de consultation des grands projets de 15 millions de dollars devrait être créé afin de faciliter la participation des gouvernements et organismes autochtones aux consultations sur les vastes projets d'exploitation des ressources non renouvelables dans les trois territoires nordiques. Ce financement devrait être alloué avant le financement de participation accordé en vertu de l'évaluation et de la réglementation environnementale qui s'appliquent à ces projets.

**Recommandation 8 :** Une somme de 25,8 millions de dollars devrait être allouée, sur six ans, à la mise en œuvre du Cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs, dont le développement est en cours aux ministères des Affaires indiennes et du Nord Canada, et Environnement Canada. Après cinq ans, les besoins financiers devraient être réévalués.

**Recommandation 9 :** L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie devrait bénéficier d'un engagement de financement sur cinq ans d'au moins 2,2 millions de dollars par an.

## Protéger le capital naturel dans les milieux urbains

La troisième série de recommandations met l'accent sur le rôle important que peut jouer la politique fiscale dans l'établissement d'un rôle de leadership du gouvernement fédéral pour la protection de la qualité de l'environnement urbain – de sorte que les centres urbains du Canada (un élément clé de notre capital produit) puissent fonctionner aussi efficacement que possible et avec des effets négatifs minimums sur le capital naturel (comme les terres agricoles environnantes et la qualité de l'air). Ces recommandations visent à permettre l'amélioration du mieux-être des résidents urbains, et à garantir que les villes restent des centres attrayants et stables pour les entreprises et les travailleurs compétents.

Ces recommandations découlent de deux rapports publiés récemment par la TRNEE *La qualité de l'environnement dans les villes canadiennes : Le rôle du gouvernement fédéral* (publié en mai 2003) et *Réhabiliter le passé, construire l'avenir : Une stratégie nationale des sites urbains contaminés réhabilitables pour le Canada* (publié en février 2003). Ce second rapport avait été commandé par le gouvernement fédéral dans son budget de 2001.

Le premier rapport mettait l'accent sur la nécessité pour le gouvernement fédéral d'adopter une approche cohérente de l'utilisation des leviers fiscaux pour améliorer la qualité de l'environnement urbain. L'un des principaux thèmes du rapport portait sur la nécessité d'une meilleure intégration verticale et horizontale des politiques fiscales ayant une influence sur les décisions municipales. Le rapport suggérait également des mesures précises visant à favoriser différents aspects de la qualité de l'environnement urbain, y compris :

- financer le transport urbain et en encourager l'utilisation;
- favoriser l'efficacité énergétique des immeubles et les systèmes énergétiques communautaires;

- appuyer les modes (ou les formes) durables de développement urbain;
- favoriser le développement d'infrastructures municipales durables.

Le deuxième rapport, qui portait sur la stratégie de la TRNEE pour les sites urbains contaminés réhabilitables, contenait des recommandations dans trois secteurs :

- la nécessité d'investissements publics stratégiques – mesures fiscales incitatives, prêts, subventions et garanties hypothécaires – afin de surmonter la réticence du marché à financer les premières étapes de la réhabilitation des sites urbains contaminés;
- la nécessité pour tous les ordres de gouvernement de travailler ensemble afin d'améliorer le cadre réglementaire de la réhabilitation des sites urbains contaminés, en assurant la prévisibilité et l'uniformité du régime de responsabilité et du processus d'évaluation post-réhabilitation;
- la nécessité de sensibiliser les intervenants aux avantages de la réhabilitation des sites urbains contaminés, et d'accroître la capacité de réhabilitation des sites urbains contaminés en favorisant l'innovation dans les technologies de réhabilitation.

La plupart des recommandations fiscales de cette présentation portent sur le premier enjeu : le manque de capitaux disponibles, qui constitue l'un des principaux obstacles à la réhabilitation des terrains contaminés. Dans plusieurs cas, les lois fiscales et les autres lois fédérales contiennent des mesures incitatives pour les projets réalisés sur un nouveau site, qui ne sont tout simplement pas disponibles pour des projets comparables sur des terrains contaminés réhabilitables.

**Recommandation 10 :** Le gouvernement fédéral devrait investir un milliard de dollars par an durant 10 ans afin de créer un fonds de financement stable à long terme pour le transport en commun urbain. Ce

fonds devrait prévoir une contribution aux immobilisations et aux frais d'exploitation. Une telle source de financement stable permettrait aux villes d'assurer une planification à long terme de leur réseau de transport en commun.

Le gouvernement fédéral devrait également adopter des critères de durabilité pour les programmes actuels et futurs de transport en commun, de manière à garantir que les fonds fédéraux destinés à l'amélioration du transport en commun favorisent également la croissance urbaine durable.

**Recommandation 11 :** Pour favoriser l'utilisation du transport urbain, il faudrait modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour faire des laissez-passer fournis par les employeurs un avantage non imposable.

**Recommandation 12 :** Pour favoriser les investissements dans les réseaux d'énergie de quartier, il faudrait modifier la catégorie 43.1 du Règlement de l'impôt sur le revenu afin de rendre toutes les dépenses en immobilisations associées à un réseau d'énergie de quartier admissibles à une déduction pour amortissement accéléré

**Recommandation 13 :** Le gouvernement devrait modifier la *Loi sur la taxe d'accise* afin d'étendre le remboursement de la TPS actuellement offert à la vente de maisons neuves aux rénovations apportées aux logements existants afin d'en améliorer l'efficacité énergétique. Cette mesure devrait être accompagnée de l'établissement d'un programme d'étiquetage du rendement énergétique, qui permettrait de déterminer les produits les plus efficaces au plan énergétique, dans chaque catégorie de produits admissibles au remboursement de la TPS.

En outre, la *Loi sur la taxe d'accise* devrait prévoir un remboursement de 36 pour 100 de la TPS payée sur les dépenses associées à la création d'unités de logement (indépendantes) dans les maisons existantes.

**Recommandation 14 :** Le remboursement de la TPS pour les maisons R2000 devrait être porté de 36 pour 100 à 50 pour 100. Le remboursement supplémentaire

représenterait entre 25 et 50 pour 100 du coût supplémentaire associé aux maisons R2000.

**Recommandation 15 :** Le remboursement de la TPS pour les projets d'infrastructures écologiques devait être porté à 100 pour 100. Cette mesure permettrait de souligner l'engagement du gouvernement fédéral envers les investissements dans les infrastructures vertes.

**Recommandation 16 :** Des critères pratiques, fondés sur le rendement devraient être adoptés pour les programmes d'infrastructures actuels et à venir afin de faire en sorte que les fonds fédéraux dédiés à l'amélioration des infrastructures municipales servent aussi à promouvoir la qualité de l'environnement urbain.

**Recommandation 17 :** La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) devrait conduire une étude sur la contribution potentielle des hypothèques éco-efficientes (tant les hypothèques préférentielles fondées sur l'efficacité géographiques que les hypothèques vertes) à une utilisation plus efficace des terres au Canada. Si les résultats le justifient, cette étude pourrait conduire à la mise sur pied d'un projet-pilote. Ensuite, si les résultats du projet-pilote le justifient, un programme plus large d'hypothèques éco-efficientes pourrait être mis sur pied, avec la participation des institutions financières.

**Recommandation 18 :** Pour reconnaître les frais initiaux importants associés à la remise en état des sites urbains contaminés, la Table ronde recommande que le gouvernement du Canada modifie les articles 18 et 20(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour que les dépenses de remise en état puissent être traitées comme des dépenses déductibles ou comme des dépenses d'immobilisations aux fins du calcul du revenu, ou pour que ces frais puissent être reportés aux années subséquentes.

**Recommandation 19 :** La Table ronde recommande que le gouvernement du Canada établisse un crédit d'impôt pour investissement et une déduction courante pour le réaménagement des sites urbains contaminés, semblable au Programme de crédit

d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental actuellement prévu aux articles 37 et 127 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

**Recommandation 20 :** La Table ronde recommande la levée des privilèges et des arriérés d'impôt sur les sites urbains contaminés autrement réhabilitables. Le gouvernement fédéral devrait également collaborer avec les gouvernements provinciaux au développement de critères pour la levée des privilèges de la Couronne sur les sites urbains contaminés.

**Recommandation 21 :** La Table ronde recommande que la SCHL reçoive les fonds nécessaires pour qu'elle puisse, dans le cadre de son mandat actuel, offrir un programme d'assurance hypothécaire pour les prêts accordés aux projets admissibles de réaménagement résidentiel de terrains abandonnés. Le gouvernement fédéral devrait également élargir le mandat de la SCHL pour qu'elle puisse offrir un programme d'assurance hypothécaire pour les prêts accordés aux projets admissibles de réaménagement résidentiel, commercial ou industriel de terrains abandonnés.

**Recommandation 22 :** Le gouvernement fédéral devrait constituer un fonds de crédit renouvelable de 250 millions \$ pour le réaménagement des sites urbains contaminés afin de permettre l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt pour le réaménagement des sites urbains contaminés. Les sommes provenant du remboursement des premiers prêts devraient être allouées à d'autres projets.

Le programme de crédit renouvelable pourrait être géré par la Fédération canadienne des municipalités, la SCHL, la Banque de développement du Canada ou des organismes provinciaux ou municipaux habilités.

**Recommandation 23 :** La Table ronde recommande que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux et municipaux pour offrir un financement global aux travaux de réaménagement des sites urbains contaminés qui y ont droit. Ce programme devrait être réservé aux municipalités et aux organismes à but non lucratif, qui cherchent à réaménager un terrain contaminé.

**Recommandation 24 :** Cinq (5) millions \$ par an soient alloués à Partenariat technologique Canada afin d'étendre le programme au financement de la démonstration des technologies de remise en état dans des sites urbains contaminés désignés du Canada.

# 1. Investir dans le capital naturel du Canada

## 1.1 Introduction

Créée en 1994, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) est un organisme de consultation public indépendant, qui relève du premier ministre. La TRNEE a pour mandat de fournir des conseils et des recommandations aux gouvernements et au public sur la promotion du développement durable au Canada.

La valeur particulière des recommandations de la Table ronde découle de son approche, qui consiste à réunir les intervenants au sein d'une tribune neutre où ils peuvent discuter ouvertement des enjeux et travailler ensemble à la recherche de solutions. Les 25 membres de la TRNEE sont des décideurs et des leaders d'opinion provenant du monde des affaires, des universités, des organisations environnementales et des Premières nations, représentant toutes les régions du pays.

La TRNEE met l'accent sur l'amélioration de la compréhension des enjeux clés au confluent de l'environnement et de l'économie, et sur le recensement de solutions à ces enjeux. Dans ses travaux, elle met l'accent sur le rôle important du capital environnemental (ou naturel) dans la préservation du bien-être économique et social du Canada. L'un des principaux objectifs de la Table ronde est de s'assurer que les marchés reconnaissent la totalité des avantages et des coûts des décisions économiques, y compris les effets sur l'environnement. Les recommandations de la TRNEE sont établies de manière à aider à corriger les distorsions induites dans le marché par les politiques, les pratiques et les échecs du marché qui contribuent à favoriser des pratiques non durables au détriment d'options durables réalistes.

Parce que la TRNEE reconnaît l'influence qu'exerce la politique fiscale sur la prise de décisions sur une large gamme d'enjeux, la plupart de ses recommandations de programmes comprennent des réformes détaillées de la politique fiscale, comme des changements dans le traitement fiscal, l'abolition, la réorientation ou l'introduction de mesures fiscales incitatives et l'introduction ou la révision de dépenses fiscales visant à appuyer les résultats souhaités.

Les présentations de la TRNEE sur le budget fédéral, faites annuellement depuis 1996, constituent un recueil de recommandations choisies découlant des rapports de programmes de la TRNEE. À ce titre, les recommandations ont été non seulement approuvées par les membres de la Table ronde mais elles ont aussi été influencées par les consultations multipartites extensives qui ont mené à leur élaboration.

La présentation budgétaire de cette année reflète encore une fois l'influence importante de la politique fiscale sur la prise de décisions au Canada. Elle représente un pas important vers l'intégration des considérations de durabilité à la politique fiscale fédérale.

## 1.2 Le rôle du capital naturel dans l'économie canadienne

Dans sa proposition d'écologisation du budget fédéral de 2004, la Table ronde insiste sur le fait que le Canada doit mieux tenir compte de l'ensemble des éléments d'actif nécessaires à la préservation d'une société et d'une économie saines. Ces éléments d'actif constituent le « capital » de notre nation, une notion économique utilisée d'abord pour décrire des entités telles des immeubles et des biens d'équipement permettant d'assurer la production économique dans l'avenir. La présente proposition souligne que les autres types de capital – en particulier l'actif

environnemental qui fournit les « écoservices » qui rendent la vie possible – sont aussi importants pour notre bien-être éventuel.

Le Canada doit commencer à tenir explicitement compte de tous les types importants de capital dans sa politique fiscale. La préservation des options de développement à l'intention des générations qui nous suivront dépend de la disponibilité d'un large éventail d'éléments d'actif ou de capital. L'éventail comprend le capital produit (comme la machinerie, les immeubles, les réseaux de transport et les autres biens durables), le capital naturel (l'espace de vie, la matière première et un environnement propre et stable), le capital humain (les connaissances et les compétences des personnes) et le capital social (les innombrables interactions humaines nécessaires à une société vivante et fonctionnelle). Le concept de développement durable exige que les générations futures puissent disposer du capital nécessaire de tout genre – et certainement en quantité au moins égale à celle dont nous disposons – pour poursuivre leurs propres objectifs. Afin de préserver ce principe, les budgets fédéraux doivent tenir compte de l'ensemble du capital national.

Le capital est un élément particulièrement important de la richesse nationale. Pour un grand nombre de Canadiens, il offre des avantages spirituels et esthétiques. Notre vaste géographie, l'abondance de nos milieux sauvages et un environnement relativement propre définissent notre identité régionale et nationale. Cependant, la contribution du capital naturel à l'activité économique ne se limite pas aux matières premières et à la terre sur laquelle nous vivons et travaillons; elle comprend également les nombreux écoservices qui soutiennent la vie, notamment la purification de l'eau et de l'air pollués et la fourniture d'un sol productif.

Tout comme le capital produit, le capital naturel peut être dégradé, par exemple par la modification du territoire ou une charge de déchets excessive. Il peut être extrêmement difficile, voire impossible, de remplacer le capital naturel perdu. Il est plus difficile

de créer de nouveaux milieux humides que de construire une nouvelle usine. Il est toutefois possible de régénérer ou d'améliorer plusieurs types de capital naturel ou même d'en prévenir la détérioration par l'application de pratiques durables au plan de l'environnement.

Le gouvernement fédéral a fait une utilisation concertée du budget pour favoriser les politiques et les comportements qui stimulent la création de capital produit par des mesures qui encouragent l'innovation et la productivité. Il a toutefois accordé moins d'attention au potentiel tout aussi important d'utilisation de la politique fiscale pour contribuer à maintenir le niveau de productivité de notre capital naturel. Dans un éventail croissant de circonstances, la qualité ou la disponibilité insuffisante du capital naturel (sous forme d'eau et d'air propres, de productivité du sol, d'un climat prévisible ou d'une source fiable de matières premières) peut devenir un facteur limitatif important pour la production économique.

La politique fiscale doit de toute évidence accorder une plus grande attention au soutien et à la régénération de cet élément important de notre richesse nationale. En conséquence, notre présentation budgétaire comprend trois groupes de recommandations visant à assurer l'intégration systématique des considérations environnementales et économiques aux politiques fiscales, et la reconnaissance explicite du rôle du capital naturel dans la préservation d'une économie prospère. Ces recommandations visent à :

***Améliorer la base de connaissances de notre capital naturel.*** La section 2 contient les recommandations visant l'amélioration de la base de connaissances sur l'état du capital naturel du Canada, partant du principe qu'une information de qualité est un préalable à une prise de décisions éclairée. Un aspect important de ces recommandations réside dans la création de la capacité de relier l'information sur le capital naturel aux données économiques par l'élargissement du Système de comptabilité nationale du Canada.

***Aider les collectivités rurales et autochtones à protéger le capital naturel.*** La section 3 recommande de fournir des mesures incitatives et de l'information aux collectivités rurales et autochtones afin de leur permettre de garder et de protéger le capital naturel qui forme à la fois un élément important de leur mode de vie et une partie irremplaçable de notre patrimoine national.

***Protéger le capital naturel dans les milieux urbains.*** La section 4 met l'accent sur le rôle important que peut jouer la politique fiscale fédérale, de sorte que les centres urbains du Canada (un élément clé de notre capital produit) puissent fonctionner aussi efficacement que possible et avec des effets négatifs minimums sur le capital naturel (comme les terres agricoles environnantes et la qualité de l'air). Ces recommandations visent à permettre l'amélioration du mieux-être des résidents urbains et faire en sorte que les villes restent des centres attrayants et stables pour les entreprises et les travailleurs compétents.

### **1.3 L'incidence de la politique fiscale sur le capital naturel du Canada**

Les recommandations présentées ici doivent être considérées comme des points de départ importants dans un processus à long terme visant à garantir que chaque budget fédéral tienne davantage compte du capital naturel.

En faisant peu de cas des considérations sur le capital naturel, certaines mesures de politique fiscale ont eu des répercussions profondes quoique non intentionnelles sur l'environnement, et elles contribuent à la diminution du capital naturel alors même qu'elles visent à atteindre des objectifs sociaux ou économiques. Il en résulte la constitution d'une

dette de capital naturel similaire sous certains aspects à la dette financière qui a été au centre d'un bon nombre des budgets présentés au cours des dernières années par le gouvernement fédéral. Bien que les budgets antérieurs aient mis l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie par la réduction de la dette et des investissements dans la croissance des emplois et de la productivité, peu d'entre eux ont accordé autant d'attention à la préservation du capital naturel sur lequel repose aussi le bien-être des Canadiens.

En plus d'éviter les dommages non intentionnels à l'environnement, un engagement à long terme envers la réforme budgétaire devrait mettre l'accent sur l'utilisation systématique de la politique fiscale pour influencer favorablement les formes plus durables de développement. Pour la TRNEE, l'écologisation de la fiscalité, pourtant sous-utilisée, reste l'un des outils de politique les plus puissants pour favoriser le développement durable. L'écologisation de la fiscalité est une stratégie qui permet de réorienter les programmes d'imposition et de dépenses fiscales d'un gouvernement afin de créer un ensemble cohérent et intégré de mesures incitatives qui permettront d'appuyer le virage vers une forme plus durable de développement.

En comparaison des autres pays de l'OCDE, le Canada a fait peu de progrès dans l'écologisation de sa fiscalité ou l'intégration systématique des objectifs relatifs au capital naturel dans sa politique fiscale. Par conséquent, il pourrait ne pas aborder les problèmes environnementaux de manière aussi rentable que d'autres pays. Sur un plan plus fondamental, s'il n'intègre pas de manière plus complète les considérations sur le capital naturel dans ses politiques fiscales, le Canada ratera des occasions d'assurer aux générations futures un éventail d'options de développement encore plus large que celui dont nous jouissons aujourd'hui.

## 2. Améliorer la base d'information sur notre capital naturel

### 2.1 Pourquoi nous avons besoin d'une meilleure information sur le capital naturel

Dans son budget déposé au printemps 2000, le ministre des Finances déclarait que nous devons reconnaître que les moyens dont nous disposons à l'heure actuelle pour en mesurer les progrès sont inadéquats. Il a ensuite demandé à la TRNEE de mettre au point une série d'indicateurs nationaux afin de permettre au ministère des Finances et aux autres décideurs de mesurer l'effet des pratiques économiques actuelles sur le capital naturel et humain dont les générations futures de Canadiens auront besoin. Le rapport présenté en réponse à cette demande, *Les indicateurs d'environnement et de développement durable pour le Canada* (publié en mai 2003), concluait que les indicateurs et les systèmes d'information du Canada devaient mieux tenir compte des éléments d'actif du capital naturel, humain et social nécessaires à la préservation d'une économie dynamique et d'une société en santé.

Le suivi d'une information plus complète sur les éléments d'actif du capital naturel du Canada permettrait d'éviter aux Canadiens la prise de décisions qui contribueraient par inadvertance à l'épuisement de l'actif naturel et humain important ou à des sous-investissements dans la protection ou l'amélioration des éléments d'actif qui pourraient s'avérer nécessaires à la réalisation d'occasions éventuelles de développement. La communication d'une information de qualité sur l'ensemble de l'actif national important exigera des améliorations importantes dans la nature et la qualité de l'information recueillie à l'échelon national.

Le rapport de la TRNEE sur les indicateurs du développement durable proposait trois séries de

recommandations afin de garantir que la base d'information qui sous-tend la prise de décisions en matière de politiques fiscales et autres tienne mieux compte du capital naturel, humain et social :

- Statistique Canada devrait publier chaque année les six indicateurs de capital naturel et humain recensés par la TRNEE et le ministère des Finances devrait les intégrer à son énoncé budgétaire afin de permettre aux Canadiens de mieux comprendre l'état général et le potentiel de notre économie.
- Statistique Canada devrait élargir le Système de comptabilité nationale du Canada (SCN) afin d'y inclure de l'information sur tous les types de capital, y compris le capital naturel, et sur les interactions entre les différents types de capital.
- Le gouvernement du Canada, par l'entremise du Système canadien d'information sur l'environnement (SCIE) d'Environnement Canada, devrait améliorer les structures de données et les systèmes d'information reliés aux données sur l'environnement.

Les six indicateurs recensés par la TRNEE comprennent cinq indicateurs du capital naturel et un indicateur du capital humain :

- L'indicateur du couvert forestier mesure l'évolution de la forêt canadienne – une ressource naturelle importante qui offre des écoservices comme l'habitat pour la faune. Parce que cet indicateur est basé sur des données de télémétrie par satellite, il peut être mis à jour sur une base régulière, ce qui n'était pas possible avec les indicateurs antérieurs du couvert forestier au Canada.
- L'indicateur de la qualité de l'eau douce offre une perspective nationale sur la qualité de l'eau douce

selon des objectifs comme la baignade, l'irrigation et la préservation du milieu de vie aquatique, permettant d'établir la proportion des masses d'eau déjà soumises à l'observation qui sont jugées de qualité « marginale » ou « mauvaise ». L'indicateur présenté dans le rapport, bien qu'il soit encore en phase préliminaire, représente le premier regroupement national des données sur la qualité de l'eau au Canada.

L'indicateur de la qualité de l'air est mesuré grâce à l'ozone troposphérique (« smog »). Cet indicateur constitue la première mesure facilement disponible de la qualité de l'air au Canada établissant le degré d'exposition de la population à un polluant. En d'autres mots, l'indicateur permet de tenir compte du nombre de personnes exposées à l'ozone troposphérique ainsi que de la concentration d'ozone dans différentes régions du pays. L'indicateur est centré sur l'ozone en raison de la bonne compréhension des liens entre l'exposition et les problèmes de santé. La TRNEE espère éventuellement incorporer d'autres polluants à l'indicateur.

L'indicateur des émissions de gaz à effet de serre, déjà établi par Environnement Canada, retrace toutes les émissions de gaz à effet de serre au Canada. Tous les gaz mesurés dans le cadre de cet indicateur sont susceptibles d'affecter la stabilité du climat mondial.

L'indicateur de l'étendue des terres humides mesure l'évolution de la superficie totale des terres humides au Canada. Les terres humides produisent plusieurs écoservices essentiels : ils fournissent un habitat et de la nourriture à plusieurs espèces, purifient l'air et fixent d'énormes quantités de carbone. En outre, en retenant et en libérant de grands volumes d'eau, elles contribuent à la reconstitution des nappes d'eau souterraines, au contrôle des inondations et des eaux pluviales, à la réduction de l'érosion et à la protection des berges. Les terres humides contribuent également de manière indirecte à un

vaste éventail d'activités économiques comme la pêche, l'agriculture et les activités récréatives.

Comme l'indicateur du couvert forestier, cet indicateur sera fondé sur des données-satellite. Il s'agit du seul indicateur qui ne peut être produit à l'heure actuelle, bien qu'il pourrait l'être dans environ deux ans, avec un financement approprié.

L'indicateur du niveau de scolarité mesure le pourcentage de la population ayant poursuivi des études au-delà du secondaire. Cet indicateur révélera nos investissements dans un aspect important du capital humain – une main-d'œuvre instruite – et nous aidera à comprendre notre capacité concurrentielle dans une économie mondiale axée sur le savoir.

Ces indicateurs sont simples et faciles à comprendre. Ils illustrent les aspects les plus importants du capital naturel et humain que nous devons préserver pour l'avenir; en faire rapport dans chaque budget fédéral permettrait de compléter l'information fournie par les indicateurs macroéconomiques traditionnels comme le produit intérieur brut (PIB). Ils offriraient en particulier un ensemble plus équilibré de signaux sur l'incidence des politiques et activités actuelles sur la capacité du Canada de poursuivre son développement dans l'avenir.

Il reste beaucoup à faire. Il faudra consacrer encore beaucoup d'efforts pour raffiner chaque indicateur et obtenir les fonds nécessaires à leur communication annuelle.

Les indicateurs fournissent un aperçu condensé de l'état de certains types de capital humain et naturel. Une analyse détaillée et la prise de décisions nécessiteront toutefois un système d'information complet reliant les divers types de capital naturel, humain et social à des données économiques.

Pour favoriser la création de ce système d'information, la TRNEE propose une méthode à long terme de modification du Système de comptabilité nationale (SCN) du Canada. Comme dans les autres pays, c'est

un système qui fournit de l'information sur laquelle reposent les indicateurs macroéconomiques mais qui contient très peu d'information sur le capital naturel, humain et social du pays. Le fait d'y ajouter des comptes permettrait l'examen d'interactions importantes : l'analyse du changement climatique par exemple serait grandement améliorée par un système d'information reliant les données sur le capital naturel (p. ex. les émissions de gaz à effet de serre) à des données économiques (les activités qui produisent ces émissions). L'expansion du SCN, sans modifier les comptes économiques en place, permettrait l'analyse d'un ensemble plus complet de facteurs pertinents, ce qui entraînerait l'élaboration de politiques environnementales, industrielles et fiscales plus éclairées et plus cohérentes.

Statistique Canada se chargera de l'élaboration des nouveaux comptes du SCN. La cueillette des données nécessaires demandera toutefois la participation de plusieurs fournisseurs de données. La Table ronde a en particulier établi que le Canada doit améliorer largement la quantité, la qualité et l'accessibilité de l'information sur le capital naturel, ce qui exigera entre autres le maintien du soutien au Service canadien d'information sur l'environnement (SCIE) d'Environnement Canada.

## 2.2 Recommandations budgétaires

Les recommandations de la TRNEE mettent l'accent sur le démarrage de la mise en œuvre des trois principales recommandations du rapport sur les indicateurs :

- assurer le financement nécessaire à l'élaboration de l'ensemble restreint d'indicateurs du capital naturel et humain recensés par la TRNEE et en faire rapport sur une base régulière;
- entreprendre l'élargissement à long terme du Système de comptabilité nationale du Canada afin d'y inclure de l'information sur tous les types de capital, y compris le capital naturel;

assurer le financement du Service canadien d'information sur l'environnement afin de créer des bases de données nationales uniformes sur des questions comme la biodiversité et la qualité de l'eau.

### 2.2.1 *Élaborer les indicateurs de l'environnement et du développement durable, et en faire rapport*

Les six indicateurs établis par la TRNEE viendront s'ajouter aux indicateurs macroéconomiques comme le PIB, souligner l'importance attachée par les Canadiens au capital national et aider à suivre la progression du Canada dans la préservation et l'amélioration de son capital naturel.

La TRNEE recommande donc que Statistique Canada publie les indicateurs sur une base annuelle et que le ministère des Finances les incorpore à chacun de ses exposés budgétaires. Des fonds sont également requis pour permettre d'améliorer les indicateurs. Pour l'instant, les efforts devraient être centrés sur le développement de l'indicateur des terres humides (Ressources naturelles Canada et Environnement Canada), et sur l'amélioration des indicateurs de la qualité de l'eau (Environnement Canada) et de couvert forestier (Ressources naturelles Canada).

**Recommandation 1 :** Statistique Canada, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada devraient recevoir cinq millions de dollars par année afin d'assurer l'amélioration continue des indicateurs du capital naturel et humain, et d'en faire rapport sur une base régulière.

### 2.2.2 *Élargissement du Système de comptabilité nationale*

La TRNEE recommande que le Système de comptabilité nationale soit élargi pour comprendre des comptes sur le capital naturel, humain et social, crucial pour le développement actuel et futur. Une fois élaborés, ces comptes permettront de créer un système d'information complet et cohérent permettant d'établir des liens entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Bien qu'il soit possible d'accomplir beaucoup à court et à moyen terme, l'élargissement du SCN s'étalera sur plusieurs années et exigera la participation de plusieurs organismes de collecte de données. En collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, dont Environnement Canada, Statistique Canada a établi un plan de travail à long terme pour cette initiative. Le plan de travail requiert un financement stable par budget de base d'un niveau suffisant pour couvrir les frais de collecte et d'intégration des données.

**Recommandation 2 :** Statistique Canada devrait recevoir vingt millions de dollars par année afin d'entreprendre la collecte et l'intégration des données nécessaires à l'extension du Système de comptabilité nationale du Canada dans le but d'y inclure tous les types de capital naturel, humain et, éventuellement, social.

### ***2.2.3 Appuyer le Système canadien d'information sur l'environnement***

Même si l'élargissement du Système de comptabilité nationale permettra d'offrir une approche structurée de l'établissement de liens entre les tendances du capital naturel, humain et, éventuellement, social et les tendances économiques, des données doivent être chargées dans ces nouveaux comptes.

En même temps que les travaux menés par la TRNEE sur les indicateurs, Environnement Canada poursuit ses travaux sur le Système canadien d'information sur l'environnement, un projet qui permettra d'élargir de façon importante la collecte, la gestion, l'intégration,

l'évaluation et la communication des données et des connaissances environnementales à l'échelon national. Le SCIE permettra en particulier la création de bases de données mises à jour sur une base régulière, un élément dont la TRNEE a déploré l'absence, même pour des questions environnementales aussi fondamentales que la qualité de l'eau. Au fil du temps, le SCIE permettra également d'améliorer l'uniformité et la cohérence des données environnementales à l'échelon national et contribuera à l'établissement de priorités nationales pour les programmes de surveillance. Ces bases de données constitueront la source de la plus grande partie de l'information qui figurera au Système de comptabilité nationale élargi.

Le SCIE a également un rôle crucial à jouer hors du Système de comptabilité nationale en donnant accès à l'information environnementale relatives aux responsabilités fédérales en matière de protection de l'environnement (gestion des substances toxiques, qualité des écosystèmes, changement climatique, etc.).

Bien que le SCIE ait fait l'objet d'une approbation de principe, aucun financement de fonctionnement ne lui a encore été octroyé. À ce jour, les activités du SCIE sont financées par la réallocation temporaire de fonds provenant du budget actuel d'Environnement Canada. Pour être efficace, le SCIE doit pouvoir compter sur un financement sûr.

**Recommandation 3 :** Environnement Canada devrait recevoir vingt millions de dollars par année afin de rendre le SCIE totalement opérationnel.

## Sommaire des recommandations

<b>Communication d'information sur le capital naturel</b>			
<b>Mesure</b>	<b>Coût estimatif</b>	<b>Organisme chargé de la mise en œuvre</b>	<b>Objectif et avantages de la mesure</b>
1. Élaborer un ensemble de six indicateurs du capital naturel et humain et en faire rapport, sur une base régulière	5 millions \$/an pour améliorer les indicateurs et en faire rapport annuellement	Statistique Canada, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada	Assurer le suivi de certains types importants de capital naturel et humain du Canada afin de permettre une prise de décision éclairée.
2. Entreprendre l'élargissement du Système de comptabilité nationale pour y inclure tous les types de capital naturel, humain et, éventuellement, social	20 millions \$/an pour l'élargissement du SCN et l'entretien des nouveaux comptes	Statistique Canada	Permettre une évaluation complète des principaux types de capital du Canada et une meilleure analyse des enjeux comprenant des dimensions économique et environnementale.
3. Entreprendre de rendre pleinement opérationnel le Système canadien d'information sur l'environnement (SCIE)	20 millions \$/an pour le financement du SCIE	Environnement Canada	Élargir la collecte, la gestion, l'évaluation et la communication des connaissances sur l'environnement à l'échelon provincial par la création d'un système public d'information. Comprend la création de bases de données nationales homogènes sur les éléments du capital naturel comme la qualité de l'eau.

### 3. Aider les collectivités rurales et autochtones à protéger le capital naturel

#### 3.1 Les collectivités rurales, agricoles et autochtones sont d'importantes gardiennes du capital naturel

Les collectivités rurales et autochtones, en particulier celles dont l'économie dépend de l'agriculture ou de l'extraction des ressources naturelles, ont une relation plus directe avec le capital naturel que les collectivités urbaines; elles tendent à se reposer plus directement sur le capital naturel pour leur bien-être économique et social. Cette relation étroite apporte en même temps un ensemble de tensions particulières qui exigent une gestion prudente.

Les agriculteurs, par exemple, s'efforcent de maximiser le rendement de leurs terres tout en s'assurant de ne pas épuiser ni contaminer le sol. L'agriculture moderne consomme beaucoup d'énergie, tout en continuant de dépendre dans une large mesure de la prévisibilité du climat, qui est de plus en plus menacé par les émissions globales de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des carburants fossiles. Les collectivités fondées sur l'exploitation des ressources tirent leur prospérité de l'extraction et de la transformation des ressources naturelles (poisson, bois d'œuvre, minéraux, pétrole et gaz), tout en s'efforçant d'éviter les problèmes esthétiques et sanitaires qui peuvent les toucher directement en cas de mauvaise gestion et les bouleversements économiques qui peuvent résulter de la surexploitation.

Au même moment, les industries du secteur des ressources font face à une demande croissante de la part des consommateurs du monde entier, qui veulent obtenir l'assurance que leurs produits proviennent de sources où l'on applique de saines pratiques environnementales et de gestion des ressources. En outre, alors que les collectivités agricoles et de

ressources dépendent directement du capital naturel pour la préservation de leur mode de vie, elles font face à des pressions croissantes pour agir à titre de gardiennes du capital naturel au nom de l'ensemble des Canadiens. Or, il arrive fréquemment que la société ne les en récompense pas.

Les collectivités autochtones font face à des tensions particulièrement fortes. Alors que le développement des ressources naturelles offre à plusieurs collectivités autochtones (et à d'autres collectivités rurales et nordiques) des possibilités économiques exceptionnelles, il entraîne aussi des risques élevés d'érosion additionnelle du mode de vie traditionnel et de la cohésion culturelle. Sans un investissement important dans le développement des compétences, beaucoup d'Autochtones risquent de ne pas pouvoir bénéficier des avantages économiques tout en devant affronter les dommages environnementaux et la dislocation sociale qui peut résulter de l'exploitation sporadique des ressources.

#### 3.2 Recommandations budgétaires

Les recommandations présentées dans cette section découlent de deux rapports publiés au cours des deux dernières années par la TRNEE : *Préserver le capital naturel du Canada : Une vision pour la conservation de la nature au XXI<sup>e</sup> siècle* (publié en juin 2003) et *Les collectivités autochtones et le développement des ressources non renouvelables* (publié en juin 2001).

Dans *Préserver le capital naturel du Canada*, la TRNEE propose un cadre stratégique d'action pour améliorer et renforcer la conservation au Canada. Le cadre comprend cinq éléments essentiels : concevoir des solutions de conservation par la voie d'un aménagement intégré; inciter l'industrie à devenir un meilleur gardien des terres et des mers canadiennes;

encourager et soutenir les collectivités locales dans la planification et la surveillance de la conservation; constituer et partager un bagage solide de connaissances au profit de la conservation au Canada et priser le capital naturel, de sorte que les décisions économiques tiennent officiellement compte de la valeur de la nature.

Le rapport sur les *collectivités autochtones* de la TRNEE – qui porte principalement sur les collectivités autochtones des Territoires du Nord-Ouest – affirme qu'un cadre économique, social et réglementaire solide doit être mis en place de toute urgence afin d'assurer le développement durable à long terme des ressources non renouvelables du Nord et assurer que ce développement profite aux collectivités autochtones. Pour établir ce cadre, le Canada doit procéder à des investissements stratégiques dans cinq secteurs clés : le développement de la capacité réglementaire, le développement de la capacité d'information, la gestion des effets cumulatifs, l'amélioration de l'éducation et la création d'occasions de consultation efficace.

La présentation budgétaire de cette année met l'accent sur des mesures que les deux rapports ont jugé nécessaires à la préservation du capital naturel dans les zones rurales :

- Créer des mesures incitatives pour favoriser la garde et la protection du capital naturel par tous les membres de la société, y compris les collectivités agricoles, rurales et autochtones, et l'industrie des ressources naturelles;
- Investir de façon stratégique dans l'amélioration de la capacité des collectivités autochtones à partager les avantages économiques du développement des ressources et à gérer la durabilité de leur capital naturel;
- Accélérer la planification de la conservation dans les zones où il existe des occasions uniques de planifier de grands développements industriels, en particulier dans le cas de la vallée du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest.

Des recommandations budgétaires précises permettant l'atteinte de ces objectifs sont présentées dans ce document.

### **3.2.1 Améliorer le programme Écodon**

Le programme Écodon est un outil important permettant d'améliorer la conservation et d'encourager l'intervention des propriétaires fonciers. Depuis 1995, des éléments de la *Loi de l'impôt sur le revenu* viennent appuyer le don de terres écosensibles et l'octroi de servitudes à des fins de conservation. Cependant, plusieurs ajustements pourraient être apportés au programme pour faciliter son application et sa capacité de cibler la conservation des paysages prioritaires :

**Réduire à néant l'impôt sur les plus-values pour les dons écologiques.** En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, une attribution de terre, que ce soit par donation ou par vente, est considérée comme ayant été faite à la juste valeur marchande, sans que la moindre augmentation de valeur ne soit ensuite imposée comme plus-value. Les propriétaires fonciers qui font don de leur terre sont donc imposés sur la plus-value conceptuelle, même s'ils n'ont pas véritablement reçu ce revenu. Quoique des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* aient partiellement réglé ce problème, cela demeure un obstacle à la conservation. L'élimination de l'impôt sur les plus-values pour les dons écologiques inciterait un plus grand nombre de propriétaires de terres écosensibles à donner le titre ou la servitude de conservation à un organisme de conservation.

**Étendre le programme aux terres faisant partie de l'inventaire.** L'attribution de terres détenues comme inventaire est source de profit plutôt que de plus-value (parce que ce n'est pas une « immobilisation »), dont 100 pour 100 est considéré comme du revenu aux fins d'impôt. Ces terres ne sont pas admissibles à des avantages fiscaux en vertu du programme Écodon, qui ne s'applique qu'aux plus-values associées aux dons écologiques. Comme le programme a pour but d'offrir des incitatifs pour protéger des aires revêtant

une importance écologique, il devrait s'appliquer à tous les particuliers et entreprises qui possèdent des terres admissibles, quel que soit le mode de tenure de la terre.

**Recommandation 4 :** Améliorer le programme Écodon de manière à encourager encore davantage de propriétaires fonciers à assurer la préservation des terres écosensibles.

Ceci suppose :

- l'abolition de l'impôt encore en place sur le gain en capital sur le don de terres écosensibles et de droits d'usage;
- l'élargissement des dispositions du programme Écodon afin d'inclure le don de terres écologiquement importantes faisant partie de l'inventaire détenu par des entreprises ou des individus dans le cadre de leurs activités commerciales.

### ***3.2.2 Offrir des mesures incitatives à la création d'un Plan environnemental en agriculture***

Les agriculteurs ont le choix d'un large éventail de mesures pour améliorer les écoservices sur leurs terres. Certaines de ces mesures devraient être mises en place dans le cadre d'un Plan environnemental en agriculture.

Il existe actuellement sept programmes de plans environnementaux en agriculture au Canada, en Alberta, en Ontario, au Québec et dans chacune des provinces de l'Atlantique. En vertu de ces programmes, les agriculteurs préparent, sur base volontaire, un plan recensant les aires de préoccupation environnementale et fixent des objectifs d'amélioration, souvent en retour d'un incitatif financier. En Ontario, par exemple, les participants bénéficient d'un transfert en argent pouvant atteindre 1 500 \$ par entreprise agricole afin d'appuyer la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion. Au 30 mai 2001, quelque 20 000 familles participaient au programme<sup>1</sup>.

Le Cadre stratégique pour l'agriculture du gouvernement fédéral vise à augmenter le recours aux plans environnementaux en agriculture, bien que la présentation même des programmes soient laissée aux organisations locales. Des mesures fiscales incitatives additionnelles pour les agriculteurs pourraient être liées à l'adoption et à la mise en œuvre de plans environnementaux en agriculture ou d'autres programmes similaires.

**Recommandation 5 :** Agriculture et Agroalimentaire Canada et Finances Canada, en partenariat avec les gouvernements provinciaux, le cas échéant, devraient mettre en place un ensemble de mesures incitatives pour les propriétaires fonciers, dans le cadre des plans environnementaux en agriculture ou d'autres programmes similaires, y compris :

- une déduction pour amortissement accéléré sur l'équipement de conservation, comme les barres de levée, les clôtures et l'équipement de gestion de l'approvisionnement en eau et des fumiers;
- des mesures de partage des coûts pour les améliorations apportées aux immobilisations et aux équipements reliés aux objectifs de conservation.

### ***3.2.3 Élaborer une Stratégie nationale du tourisme durable***

De nouvelles mesures à long terme sont requises pour faire en sorte que les collectivités régionales bénéficient de la conservation. Le tourisme est une façon de permettre aux collectivités rurales, tributaires des ressources et isolées, de maximiser les avantages économiques de la proximité des zones protégées.

Les stratégies touristiques sont essentiellement fondées sur les connaissances locales et le caractère unique de l'écologie, de l'histoire et de la culture du paysage local. Par exemple, un comité consultatif mis sur pied par la ministre de Patrimoine canadien en 1996 recommandait le développement d'une stratégie de tourisme fondée sur le patrimoine pour l'ensemble de la région Banff-Bow Valley. Le Bureau du tourisme de

1 Site Web de l'Ontario Crop and Soil Improvement Association ([www.ontariosoilcrop.org/EFP.htm](http://www.ontariosoilcrop.org/EFP.htm)).

Banff-Lac Louise a par la suite mis en place un groupe de travail sur le patrimoine formé de représentants cadres des secteurs public et privé.

D'autres collectivités pourraient adopter des stratégies semblables. Toutefois, il n'existe pas à l'heure actuelle de cadre national permettant d'appuyer le développement ou la promotion de telles stratégies.

**Recommandation 6 :** Cinq (5) millions \$ soient donnés au Patrimoine canadien et partenaires tel que l'Association de l'industrie touristique du Canada et des représentants des collectivités, développer une stratégie nationale sur le tourisme durable afin d'optimiser les avantages financiers associés aux zones protégées pour les collectivités locales.

### ***3.2.4 Assurer une consultation efficace des Autochtones dans les propositions de grands projets***

Les consultations relatives aux grands projets d'exploitation des ressources non renouvelables dans le Nord sont extrêmement exigeantes pour tous les participants. Des projets tels que les mines de diamant et les pipelines sont par nature complexes et controversés. La consultation s'amorce dès les premières étapes de la planification et se poursuit tout au long de l'examen du projet et des mécanismes réglementaires jusqu'à la phase opérationnelle. Plusieurs de ces processus de consultation vont bien au-delà de la participation directe aux audiences d'évaluation environnementale et ne sont pas, de ce fait, admissibles au financement de participation.

Ces processus de consultation menacent de déborder les gouvernements et les organisations autochtones. L'accès à l'expertise dans divers domaines, par exemple, est indispensable s'ils veulent comprendre l'énorme quantité de documents techniques qui accompagnent les demandes de projet et y répondre. Toutes ces demandes viennent s'ajouter aux questions de routine qui, dans bien des cas, ont déjà épuisé la capacité des gouvernements autochtones.

Les grands projets sont d'une importance vitale pour l'exploitation des ressources non renouvelables dans le Nord. La TRNEE craint que les ressources de base existantes ne suffisent pas à appuyer les efforts de consultations qui s'imposent pour ces projets.

**Recommandation 7 :** Un fonds de consultation des grands projets de 15 millions de dollars devrait être créé afin de faciliter la participation des gouvernements et des organismes autochtones aux consultations sur vastes projets d'exploitation des ressources non renouvelables dans les trois territoires nordiques. Ce financement devrait être assuré avant le financement de participation accordé en vertu de l'évaluation et de la réglementation environnementale qui s'appliquent à ces projets.

### ***3.2.5 Appuyer la gestion des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest***

Bien que la réglementation environnementale portant sur les projets d'exploitation des ressources naturelles dans le Nord ait été améliorée, le défi que posent les effets cumulatifs des multiples projets d'exploitation des ressources non renouvelables et des activités connexes demeure entier. Alors que les effets d'une seule mine ou d'un seul projet d'exploitation du gaz naturel peuvent être acceptables, les effets combinés de plusieurs grands projets dans une même région peuvent ne pas l'être.

L'initiative la plus importante dans le secteur de la gestion des effets cumulatifs dans le Nord canadien reste le Cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest. Le cadre a pour but de proposer une approche systématique et coordonnée de l'évaluation et de la gestion des effets cumulatifs dans les T.-N.-O., reflétant les besoins des différents intervenants, sans préjudice des revendications territoriales ou des lois existantes<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Groupe de travail sur l'évaluation et la gestion des effets cumulatifs dans les T.-N.-O., CEAM Framework Work Plan Summary, Yellowknife, avril 2000, p. 3.

Bien que l'initiative du Cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs ait reçu un certain financement du gouvernement fédéral, aucun financement à long terme n'a encore été accordé.

**Recommandation 8 :** Une somme de 25,8 millions de dollars devrait être allouée, sur six ans, à la création et à la mise en œuvre du Cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs dont le développement est en cours aux ministères des Affaires indiennes et du Nord Canada, et Environnement Canada. Après cinq ans, les besoins financiers devraient être réévalués.

### ***3.2.6 Soutenir l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie***

Compte tenu des projections de développement rapide de l'exploitation des ressources non renouvelables au cours des 25 prochaines années, il est urgent d'établir un cadre réglementaire solide dans les Territoires du Nord-Ouest.

Bien que le régime intégré de réglementation et de gestion des ressources établi en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* constitue un premier pas valable, la TRNEE est préoccupée par le fait que les conseils et organismes créés en vertu de la *Loi* pourraient sous-financés. Sans ressources suffisantes, les conseils seront rapidement débordés de travail et pourraient être incapables de fonctionner convenablement, retardant ainsi la planification et l'approbation des projets.

Pour l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, le développement de la capacité est un préalable à la gestion durable à long terme des ressources. Il permettra également d'assurer une certitude de la réglementation aux promoteurs de projets potentiels, un facteur clé dans la décision d'investir.

**Recommandation 9 :** L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie devrait bénéficier d'un engagement de financement sur cinq ans d'au moins 2,2 millions de dollars par an.

## Le capital naturel dans les collectivités rurales et autochtones

Mesure	Coût estimatif	Organisme chargé de la mise en œuvre	Objectif et avantages de la mesure
4. Améliorer le programme Écodon		Finances Canada	Élargir le programme pour réduire à néant l'impôt sur les plus-values sur les dons de terres, et inclure les dons de terres en inventaire commercial. Encourager les propriétaires fonciers à faire dons des terres écosensibles à des fiducies foncières à but non lucratif.
5. En collaboration avec les gouvernements provinciaux, mettre en place une série de mesures incitatives définies pour les propriétaires fonciers par l'entremise des Plans environnementaux en agriculture		Agriculture et Agroalimentaire Canada  Finances Canada	Offrir des mesures incitatives aux propriétaires fonciers pour l'achat d'équipement relié aux objectifs de conservation.
6. Financer un partenariat entre Patrimoine canadien et l'Association de l'industrie touristique du Canada afin d'élaborer une stratégie nationale de tourisme durable	5 millions \$	Patrimoine canadien	Optimiser les occasions de tourisme durable.
7. Créer un fonds de consultation des grands projets pour les collectivités autochtones du Nord	15 millions \$	Affaires indiennes et du Nord Canada	Fournir des ressources afin de permettre aux collectivités autochtones de participer pleinement aux consultations. Faire en sorte que les préoccupations des collectivités autochtones, dans les consultations sur les grands projets, soient entendues avant l'étape de la participation.
8. Appuyer le développement et la mise en œuvre d'un cadre de gestion des effets cumulatifs pour les T.-N.-O.	25,8 millions \$ sur 6 ans	Affaires indiennes et du Nord Canada	Permettre la planification afin d'éviter les effets cumulatifs imprévus des activités d'exploitation des ressources.

### Le capital naturel dans les collectivités rurales et autochtones

Mesure	Coût estimatif	Organisme chargé de la mise en œuvre	Objectif et avantages de la mesure
9. Assurer un financement à l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie	2,2 millions \$ par an sur 5 ans		Faire en sorte que les décisions concernant les activités de développement tiennent compte de toutes les considérations pertinentes.

## 4. Protéger le capital naturel dans les milieux urbains

### 4.1 L'importance du capital naturel pour le bien-être urbain

Par le truchement d'initiatives comme celles du Groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines, le gouvernement fédéral a reconnu le besoin d'élargir son rôle à l'égard des municipalités. Ainsi que le discours du Trône 2002 l'a fait ressortir « Des villes concurrentielles et des collectivités saines sont indispensables à notre bien-être individuel et national, et à la capacité du Canada d'attirer et de retenir le talent et l'investissement ». Ces enjeux revêtant une importance croissante à mesure que notre population se concentre davantage dans les centres urbains et que le rôle dynamique des villes s'affirme dans l'économie du Canada.

Il existe de nombreux liens entre la qualité du capital naturel urbain, le rendement économique et le bien-être de la société. Le capital naturel d'une ville, au chapitre de la qualité de l'eau et de l'air, de même que l'impact des lieux contaminés, peuvent entraîner des répercussions majeures sur la santé et la qualité de vie de ses résidents, ainsi que sur sa capacité à attirer et à retenir des entreprises et des travailleurs qualifiés qui pourront contribuer à la prospérité économique régionale et nationale.

Les villes exercent également une influence sur l'état du capital naturel du Canada à l'extérieur de leur territoire. En raison de l'importance et de la concentration de leurs populations, elles ont besoin d'afflux constants d'énergie, d'eau et d'approvisionnement. L'expansion urbaine peut entraîner une perte de terres agricoles à fort rendement et de zones fragiles. On a évalué, par exemple, que le réaménagement d'un hectare de sites urbains contaminés peut éviter l'aménagement d'au

moins 4,5 hectares de terrains vierges dans des régions périphériques. L'étude des émissions de gaz à effet de serre causées par l'utilisation de l'automobile et la consommation d'énergie démontre que certaines incidences environnementales urbaines s'exercent à l'échelle mondiale.

Dans bon nombre de cas, la conservation du capital naturel urbain signifie l'amélioration de l'infrastructure municipale et la création d'un aménagement mieux groupé et plus efficace au plan énergétique. En d'autres mots, l'amélioration du capital naturel exige l'amélioration de la qualité du capital produit des villes (p. ex. stations de traitement d'eau, systèmes de transport, bâtiments).

Le rapport de la TRNEE sur la qualité de l'environnement urbain montre que la politique budgétaire du gouvernement fédéral exerce déjà une influence sur le capital naturel des villes, en contribuant à formuler les décisions en matière de transport, de consommation d'énergie et d'aménagement. Toutefois, dans la plupart des cas, cette influence est involontaire. Les recommandations de la présente proposition constituent une première étape en vue de la création d'une approche fédérale cohérente visant à améliorer la qualité de l'environnement et le capital naturel des régions urbaines.

Un des enjeux urbains qui a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la TRNEE est le réaménagement des sites urbains contaminés, secteur dans lequel la TRNEE a élaboré une stratégie nationale détaillée. Ce second rapport avait été commandé par le gouvernement fédéral dans son budget de 2001.

Les sites urbains contaminés sont des propriétés commerciales ou industrielles, non bâties ou sous-utilisées, où des activités antérieures ont donné lieu à

une contamination réelle ou perçue. Les sites urbains contaminés se distinguent d'autres sites contaminés d'une façon importante : ils présentent un fort potentiel d'utilisation productive après leur nettoyage et leur réaménagement. Nous n'en connaissons pas le nombre exact, mais la TRNEE estime qu'il pourrait y avoir jusqu'à 30 000 sites urbains contaminés au Canada.

Les avantages du réaménagement des sites urbains contaminés sont nombreux. L'assainissement des sites contaminés peut aider à protéger la santé et l'environnement (en particulier dans les régions adjacentes). De plus, l'assainissement des sites urbains contaminés permet d'utiliser ces sites de façon économique et d'épargner des terrains vierges comparables (qui peuvent être constitués de terres agricoles ou de terres écosensibles). Le résultat est une urbanisation plus efficace qui réduit l'expansion tentaculaire et la circulation, laquelle est associée à la pollution de l'air et aux émissions de gaz à effet de serre.

## 4.2 Recommandations budgétaires

Les recommandations présentées dans cette section découlent de deux rapports récents de la TRNEE : *La qualité de l'environnement dans les villes canadiennes : Le rôle du gouvernement fédéral* (publié en mai 2003), et *Réhabiliter le passé, Construire l'avenir : Une stratégie nationale des sites urbains contaminés réhabilitables pour le Canada* (publié en février 2003).

Le rapport *La qualité de l'environnement dans les villes canadiennes* portait avant tout sur le besoin de créer une approche cohérente concernant la manière dont le gouvernement fédéral utilise les leviers fiscaux pour améliorer la qualité de l'environnement des villes. Un des thèmes principaux de ce rapport portait sur la nécessité d'une meilleure intégration horizontale et verticale des politiques budgétaires qui influent sur la prise de décisions en matière d'urbanisme. Il présentait également des recommandations précises visant à favoriser divers aspects de la qualité de l'environnement urbain, notamment des recommandations sur les sujets suivants :

- financement du transport urbain et incitation à l'utilisation;
- promotion des bâtiments à haut rendement énergétique et des systèmes énergétiques des collectivités;
- appui aux modèles de développement urbain durable (au modèle urbain);
- promotion de l'infrastructure municipale durable.

Bon nombre de ces recommandations sont présentées dans ce texte.

Les mesures proposées dans la présente section s'ajoutent aux initiatives sur le changement climatique annoncées par le gouvernement fédéral le 12 août 2003. Les dépenses fédérales annoncées alors contribueront à amorcer ou à étoffer une variété de programmes qui intensifieront et accroîtront l'utilisation des technologies de réduction des gaz à effet de serre. Plusieurs des recommandations présentées ici proposent des outils budgétaires (p. ex. remboursements de la TPS) qui créeront des signaux positifs sur le marché afin de fournir d'autres incitations à la diffusion de ces technologies.

Le deuxième rapport de la TRNEE, proposant une stratégie nationale de réaménagement des sites urbains contaminés, comprend des recommandations dans ces domaines :

- le besoin d'un investissement public stratégique – incitatifs fiscaux, prêts, subventions et garanties d'hypothèques – pour vaincre la résistance du marché à fournir du capital pour financer les premières étapes du réaménagement des sites urbains contaminés;
- la nécessité de la coopération entre tous les ordres de gouvernement pour améliorer le milieu de la réglementation en relation avec le réaménagement des sites urbains contaminés par l'instauration de la prévisibilité et de la cohérence en ce qui concerne le régime de responsabilités et le processus d'évaluation après l'assainissement;

la nécessité de sensibiliser les groupes d'intérêt aux avantages du réaménagement des sites urbains contaminés et d'accroître la capacité de réaménagement des sites urbains contaminés par la promotion de l'innovation dans le domaine de la technologie d'assainissement.

La plupart des recommandations budgétaires de ce texte abordent ce premier secteur : le manque de capital disponible, qui constitue un des principaux obstacles au réaménagement des sites urbains contaminés. Dans bon nombre de cas, le régime fiscal fédéral et d'autres lois fournissent des incitatifs à l'aménagement des terrains vierges, qui ne sont pas disponibles pour des projets comparables concernant des sites urbains contaminés. Pour cette raison, la TRNEE présente plusieurs recommandations qui abordent le problème du manque de capital à diverses étapes du processus de réaménagement des sites urbains contaminés. Aucun type d'aide financière ponctuelle ne peut aborder l'ensemble des problèmes posés par les terrains contaminés, et différents instruments d'intervention seront requis par les différents participants et les différents sites urbains contaminés.

Il faut signaler que les mesures présentées dans ce texte sur l'écologisation du budget fédéral pour aborder le financement initial font partie d'une stratégie intégrée visant à surmonter les obstacles au réaménagement des sites urbains contaminés et, à ce titre, elles sont fortement interdépendantes. Tous les ordres de gouvernement doivent également aborder les questions relatives à l'obligation de réparer et à la sensibilisation des groupes d'intérêt.

#### **4.2.1 Favoriser l'utilisation du transport urbain**

La qualité de l'air est un des principaux types de capital naturel touché par les collectivités urbaines. Comme l'ensemble des régions urbaines du globe, les villes du Canada affrontent le défi croissant de lutte

contre la pollution de l'air. En même temps, le Canada répond également au besoin de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale. Au Canada, 35 pour 100 des émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation finale de l'énergie est attribuable au transport, et plus de 40 pour 100 de ces émissions proviennent du transport par automobile privée<sup>3</sup>.

Une utilisation accrue du transport urbain pourrait contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs du Canada en matière de réduction des gaz à effet de serre en vertu du Protocole de Kyoto, tout en réduisant également la pollution de l'air et la congestion de la circulation dans les zones urbaines. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre par passager-kilomètre d'un autobus urbain sont inférieures de 65 % à celles d'un véhicule à passager unique, tandis que les quantités de polluants émises sont inférieures de 25 à 90 pour cent<sup>4</sup>.

En dépit des avantages évidents du transport urbain en ce qui a trait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air, le Canada est le seul pays du G8 qui n'a pas élaboré de programme national pour financer les projets de transport en commun. Le gouvernement fédéral admet qu'un changement s'impose. Dans son dernier discours du Trône, le gouvernement fédéral a promis d'aborder la question du transport urbain durable dans le cadre de son engagement de 10 ans visant à moderniser l'infrastructure urbaine.

**Recommandation 10 :** Le gouvernement fédéral devrait investir un milliard de dollars par an durant 10 ans afin de créer un fonds de financement stable à long terme pour le transport en commun urbain. Ce fonds devrait prévoir une contribution aux immobilisations et aux frais d'exploitation. Une telle source de financement stable permettrait aux villes d'assurer une planification à long terme de leur réseau de transport en commun.

3 Ressources naturelles Canada, *Guide de données sur la consommation d'énergie, 1990–2000*, juin 2002.

4 Noxon Associates, *At the Crossroads – Towards a Federal Vision for Urban Transit*, May 2001.

Le gouvernement fédéral devrait également adopter des critères de durabilité pour les programmes actuels et futurs de transport en commun, de manière à garantir que les fonds fédéraux destinés à l'amélioration du transport en commun favorisent également la croissance urbaine durable.

#### **4.2.2 Exonération fiscale pour des laissez-passer fournis par l'employeur**

À l'heure actuelle, la *Loi de l'impôt sur le revenu* favorise l'utilisation des véhicules privés au détriment du transport urbain. La Loi stipule que le stationnement fourni par l'employeur et les laissez-passer de transport constituent à la fois un revenu imposable, mais une variété d'échappatoires font en sorte qu'il est plus facile d'éviter l'imposition sur le stationnement que sur les laissez-passer, même si, en règle générale, l'utilisation du transport en commun est avantageuse pour le public. Par exemple, si un employeur fournit un stationnement libre plutôt que des espaces réservés à certains employés, l'accès au parc de stationnement n'est pas considéré comme un avantage imposable. En exemptant le stationnement fourni par l'employeur, mais pas les laissez-passer de transport, le régime fiscal offre une incitation financière aux employés favorisant l'utilisation du véhicule privé plutôt que le transport en commun.

**Recommandation 11 :** Pour favoriser l'utilisation du transport urbain, il faudrait modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour faire des laissez-passer fournis par les employeurs un avantage non imposable.

#### **4.2.3 Utilisation accrue des systèmes énergétiques des collectivités**

Les systèmes énergétiques des collectivités fournissent le chauffage, la climatisation, la vapeur ou l'électricité partagés à des groupes de bâtiments d'habitation ou d'édifices commerciaux avoisinants. Ces systèmes peuvent produire des économies d'énergie importantes. Par exemple, le Hamilton Community Energy Project, qui commencera bientôt à distribuer

de la chaleur à une douzaine de bâtiments environ, prévoit que la réduction des émissions dans les bâtiments participants sera la suivante : réduction de 57 tonnes par année des émissions de dioxyde de soufre; réduction de 13 tonnes par année des émissions d'oxydes d'azote; réduction de 9 851 tonnes par année de dioxyde de carbone (un important gaz à effet de serre)<sup>5</sup>.

Les systèmes énergétiques des collectivités fournissent un bon rendement énergétique, mais ils sont exigeants en investissements et supposent des investissements initiaux importants en matière d'installations fixes et de réseaux de distribution. Ces coûts initiaux élevés font en sorte que les sociétés privées qui envisagent d'investir dans de tels systèmes ne peuvent espérer obtenir un rendement du capital investi avant de nombreuses années.

Jusqu'en 1994, le coût du matériel de production et de distribution de l'énergie des collectivités était admissible à une déduction pour amortissement accéléré en vertu de la catégorie 34 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (maintenant la catégorie 43.1). Toutefois, cette exonération a été abrogée par mesure de lutte contre le déficit. La remise en vigueur de la déduction pour amortissement relative aux systèmes énergétiques des collectivités créerait un incitatif à leur utilisation.

**Recommandation 12 :** Pour favoriser les investissements dans les réseaux d'énergie de quartier, il faudrait modifier la catégorie 43.1 du Règlement de l'impôt sur le revenu afin de rendre toutes les dépenses en immobilisations associées à un réseau d'énergie de quartier admissibles à une déduction pour amortissement accéléré

#### **4.2.4 Remboursement de la TPS pour les rénovations éco-efficientes**

Les maisons âgées sont moins économes en énergie que les nouvelles. Par exemple, une maison typique des années 1950 consomme environ le double de l'énergie d'une nouvelle maison conventionnelle de

5 Robert Desnoyers, président, Hamilton Community Energy, communication personnelle, janvier 2003.

mêmes dimensions<sup>6</sup>. La rénovation des maisons âgées sur le plan du rendement énergétique pourrait produire des améliorations importantes à ce chapitre. D'autre part, on réduirait la pression sur les infrastructures urbaines et le besoin d'aménager d'autres terrains vierges, si on pouvait construire davantage d'unités locatives dans les maisons urbaines existantes.

Les nouvelles habitations sont admissibles à un remboursement de 36 pour 100 de la TPS payée. Toutefois, les propriétaires qui entreprennent des rénovations pour améliorer l'efficacité énergétique ou pour ajouter de l'espace locatif ne reçoivent aucun dégrèvement fiscal sur leurs paiements de TPS.

**Recommandation 13 :** Le gouvernement devrait modifier la *Loi sur la taxe d'accise* afin d'étendre le remboursement de la TPS actuellement offert à la vente de maisons neuves aux rénovations apportées aux logements existants afin d'en améliorer l'efficacité énergétique. Cette mesure devrait être accompagnée de l'établissement d'un programme d'étiquetage du rendement énergétique, qui permettrait de déterminer les produits les plus efficaces au plan énergétique dans chaque catégorie de produits admissibles au remboursement de la TPS.

En outre, la *Loi sur la taxe d'accise* devrait prévoir un remboursement de 36 pour 100 de la TPS payée sur les dépenses associées à la création d'unités de logement indépendantes dans les maisons existantes.

#### **4.2.5 Favoriser l'achat de nouvelles maisons construites selon la norme R-2000**

Le programme de la maison R-2000 est bien établi et reconnu à l'échelle internationale. Même si les maisons R-2000 consomment 30 pour 100 moins d'énergie que les nouvelles maisons conventionnelles,

elles constituent seulement 3 pour 100 environ des nouvelles unités d'habitation<sup>7</sup>, ceci en partie parce que la maison R-2000 est légèrement plus coûteuse à l'achat qu'une nouvelle maison conventionnelle. On estime que le prix des maisons R-2000 est de 2 à 4 pour 100 plus élevé que celui des nouvelles maisons classiques, mais leurs frais d'entretien sont moindres et elles offrent donc des économies à long terme<sup>8</sup>.

**Recommandation 14 :** Le remboursement de TPS pour les maisons R2000 devrait être porté de 36 pour 100 à 50 pour 100. Le remboursement supplémentaire représenterait entre 25 et 50 pour 100 du coût supplémentaire associé aux maisons R2000.

#### **4.2.6 Élimination de la TPS sur l'écologisation de l'infrastructure municipale**

Une solution pour améliorer la qualité de l'environnement des villes consiste à combler le déficit écologique de l'infrastructure des zones urbaines – un point de vue soulevé dans le dernier discours du Trône. Au cours des dernières décennies, les infrastructures municipales ont connu une détérioration importante. Dans certaines municipalités, par exemple, il n'existe pas de station d'épuration des eaux usées. Dans le même ordre d'idées, la demande existante pour le transport en commun n'est pas satisfaite en raison du manque de fonds pour acheter de nouveaux véhicules ou développer les réseaux.

Le gouvernement fédéral a franchi certaines étapes pour résorber ce déficit. Les budgets de 2000, 2001 et 2003 du gouvernement fédéral ont tous alloué des fonds pour l'infrastructure municipale. Toutefois, une des incohérences budgétaires relevées par la TRNEE, c'est que le gouvernement fédéral fournit déjà des fonds pour l'écologisation de l'infrastructure, mais

6 Association canadienne des constructeurs d'habitations, "About New Homes," , janvier 2003 ([www.newhomemonth.com/aboutnewhomes/newhomeenergy.html](http://www.newhomemonth.com/aboutnewhomes/newhomeenergy.html)).

7 Programme national sur le changement climatique, Table des bâtiments, Rapport sur les options pour le secteur résidentiel, version final préparé par Marbek Resource Consultants en collaboration avec Sheltair Scientific et SAR Engineering, révisé le 15 novembre 1999.

8 Ibid.

qu'il perçoit également la TPS sur les achats des municipalités relatifs à ces investissements. Par opposition, les achats des provinces et des territoires relatifs à l'infrastructure sont exonérés de la TPS. Bien que les municipalités obtiennent certains remboursements de la TPS, une grande partie de ces sommes est retenue. Par exemple, la Toronto Transit Commission estime qu'elle a remis 130 millions \$ au gouvernement fédéral depuis la mise en application de la TPS <sup>9</sup>.

**Recommandation 15 :** Le remboursement de TPS pour les projets d'infrastructures écologiques devait être porté à 100 pour 100. Cette mesure permettrait de souligner l'engagement du gouvernement fédéral envers les investissements dans les infrastructures vertes.

On devra élaborer des directives précises, elles devraient inclure l'admissibilité des éléments suivants :

- achat des véhicules de transport en commun;
- entretien et réparation des véhicules de transport en commun;
- infrastructures hydrauliques et de traitement des eaux usées;
- infrastructure de l'énergie renouvelable;
- systèmes énergétiques de quartiers.

#### ***4.2.7 Nouveaux critères de durabilité et de compétitivité pour les programmes d'infrastructure fédéraux***

Le gouvernement fédéral a déjà commencé à étudier l'infrastructure municipale du Canada par le truchement d'Infrastructure Canada et du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique. Toutefois, seulement une portion du financement est allouée à des projets d'infrastructure durable.

Les investissements fédéraux en matière d'infrastructure devraient accorder la priorité aux

projets qui contribueront de façon substantielle à l'amélioration de la qualité de l'environnement de manière efficace par rapport au coût.

**Recommandation 16 :** Des critères pratiques, fondés sur le rendement devraient être adoptés pour les programmes d'infrastructures actuels et à venir afin de faire en sorte que les fonds fédéraux dédiés à l'amélioration des infrastructures municipales servent aussi à promouvoir la qualité de l'environnement urbain.

La TRNEE recommande que les critères incluent la présentation d'un Plan d'investissement communautaire durable montrant :

- comment l'investissement envisagé en matière d'infrastructure s'accorde avec un plan d'investissement complet et à long terme pour améliorer la qualité de l'environnement urbain;
- comment les capacités de l'infrastructure existante ont été ou seront exploitées à fond;
- comment l'ensemble des options visant à aborder conjointement les besoins en matière d'infrastructure avec les municipalités avoisinantes ou les autres entités pertinentes ont été étudiées et exploitées à fond;
- une approche globale pour gérer la demande en matière d'infrastructure (p. ex. pour l'infrastructure de transport, un plan de gestion de la demande de transport s'impose; pour les projets relatifs à l'eau, il faut un programme de compteurs);
- que l'on a étudié à fond une gamme d'options pour répondre aux besoins en matière d'infrastructure, y compris d'autres types d'infrastructure;
- une analyse des coûts sur la durée de la vie utile concernant les projets envisagés et les solutions de rechange;

<sup>9</sup> Toronto Transit Commission, "TTC seeks court declaration to be exempt from GST," communiqué, 21 juin 2002 ([www.newswire.ca/releases/June2002/21/c8948.html](http://www.newswire.ca/releases/June2002/21/c8948.html)).

les contributions financières et les rôles des autres partenaires, incluant le gouvernement provincial, le gouvernement municipal, d'autres organismes et le secteur privé;

une quantification des améliorations environnementales prévues dans le projet envisagé et les solutions de rechange en ce qui concerne la qualité de l'air, de l'eau ou du sol.

#### **4.2.8 Analyse des hypothèques éco-efficientes**

Une façon d'améliorer la qualité de l'environnement urbain consiste à resserrer les modèles de développement urbain et à utiliser les zones déjà urbanisées de façon plus efficace. Ces changements pourraient réduire les déplacements en voiture, l'utilisation de l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, tout en soutenant d'autres initiatives énoncées dans cette présentation du budget, comme l'utilisation accrue du transport en commun et l'utilisation élargie des systèmes énergétiques des collectivités.

L'achat d'habitations dans une région déjà urbanisée est généralement plus coûteux que l'achat d'habitations dans des zones de terrains vierges. Cette dépense plus élevée est compensée en partie par la réduction d'autres dépenses. Les personnes qui habitent près des secteurs où sont concentrés les transports en commun et les emplois, par exemple, sont moins dépendantes de l'automobile et ont tendance à dépenser moins pour l'achat de véhicules. Les ménages qui possèdent peu ou pas d'automobile sont donc susceptibles de contracter une hypothèque plus élevée.

Les pratiques courantes en matière de prêt hypothécaire ne tiennent pas compte de ce facteur, mais les prêts hypothécaires « verts » le font en fournissant un capital plus élevé aux personnes qui achètent une maison dans le noyau urbain ou dans les quartiers bien desservis par le transport en commun. De cette manière, les prêts hypothécaires « verts » soutiennent le réinvestissement au centre-ville et dans

les vieux quartiers de banlieue, le réaménagement des sites urbains contaminés, l'utilisation accrue du transport en commun et l'utilisation plus efficace de l'infrastructure municipale existante.

D'autres gouvernements analysent actuellement les prêts hypothécaires « verts » comme outils de promotion de la régénération du noyau urbain. Par exemple, le gouvernement des États-Unis réalise actuellement un projet de 100 millions \$ sur deux ans pour tester les prêts hypothécaires « verts » dans certaines villes américaines.

Les « hypothèques écologiques » sont similaires aux prêts hypothécaires « verts », mais ils tiennent compte des réductions potentielles des dépenses mensuelles résultant de mesures d'efficacité énergétique comme l'achat d'appareils de chauffage ou d'électroménagers à haut rendement énergétique, la participation aux systèmes énergétiques des collectivités ou l'achat d'une maison R-2000.

**Recommandation 17 :** La Société canadienne d'hypothèques et de logement devrait conduire une étude sur la contribution potentielle des hypothèques écoefficientes (tant les hypothèques préférentielles fondées sur l'efficacité géographiques que les hypothèques vertes) à une utilisation plus efficace des terres au Canada. Si les résultats le justifient, cette étude pourrait conduire à la mise sur pied d'un projet-pilote. Ensuite, si les résultats du projet-pilote le justifient, un programme plus large d'hypothèques écoefficientes pourrait être mis sur pied, avec la participation des institutions financières.

#### **4.2.9 Déductibilité initiale des coûts de l'assainissement des sites urbains contaminés**

Un des principaux obstacles au réaménagement des sites urbains contaminés est constitué par les dépenses initiales élevées des promoteurs qui participent au nettoyage du site. Ces coûts de nettoyage doivent être engagés longtemps avant l'aménagement du site, et leur récupération peut souvent prendre des années.

La *Loi de l'impôt sur le revenu* vient renforcer cet obstacle en obligeant les promoteurs qui assainissent les sites urbains contaminés à traiter leurs investissements comme des coûts d'investissements initiaux plutôt que comme des dépenses déductibles du revenu annuel. Pour les promoteurs, cette mesure signifie que les coûts engagés peuvent être déduits seulement du revenu généré par le site réaménagé, ce qui, en règle générale, se réalise seulement après plusieurs années.

À l'échelle internationale, de nombreux gouvernements ont reconnu ce facteur de dissuasion et ils ont modifié leurs lois pour corriger cette situation. En 1997, le Congrès des États-Unis a approuvé un incitatif fiscal connu sous le nom de *Brownfield Expensing Provision*, qui permet aux nouveaux propriétaires de sites contaminés de radier les coûts de nettoyage dans l'année en cours. Aussi, le Royaume-Uni a adopté récemment une loi permettant aux entreprises de réclamer 150 pour 100 des coûts engagés pour assainir les sites contaminés en regard des impôts sur les sociétés payables par ailleurs.

Au Canada, le gouvernement fédéral a modifié récemment la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour rendre admissibles à la déduction pour amortissement accéléré les dépenses relatives à l'agrandissement des mines et aux investissements en matière d'exploitation minière du sable pétrolier, qui ne sont pas liées directement au capital engagé. Une modification similaire concernant le réaménagement des sites urbains contaminés produira des retombées environnementales, sociales et économiques.

**Recommandation 18 :** Pour reconnaître les frais initiaux importants associés à la remise en état des sites urbains contaminés, la Table ronde recommande que le gouvernement du Canada modifie les articles 18 et 20(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour que les dépenses de remise en état puissent être traitées comme des dépenses déductibles ou comme des dépenses d'immobilisations aux fins du calcul du revenu.

#### **4.2.10 Déduction courante et crédit d'impôt à l'investissement en relation avec le réaménagement des sites urbains contaminés**

Une deuxième façon de réduire le fardeau des coûts initiaux d'assainissement consiste à créer une déduction courante et un crédit d'impôt à l'investissement en relation avec le réaménagement des sites urbains contaminés. En vertu de ce mécanisme, les coûts d'assainissement admissibles seraient considérés comme des frais d'entreprise déductibles qui pourraient être reportés à un exercice ultérieur et qui seraient admissibles à un crédit d'impôt à l'investissement. Cette option complète la recommandation envisagée plus haut, puisqu'un tel incitatif pourrait intéresser une partie qui ne génère pas un revenu imposable positif durant l'année où elle engage les dépenses admissibles. Si la partie réclame le crédit d'impôt, la déduction des dépenses admissibles consentie dans le calcul du revenu ferait alors l'objet d'une contre-passation.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, un tel crédit d'impôt permettrait de traiter les dépenses en capital associés à l'assainissement d'un site urbain contaminé de la même manière que l'on traite les dépenses en capital admissibles afférentes à la recherche scientifique et au développement expérimental. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, on peut déduire les crédits d'impôt à l'investissement relatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental dans le calcul de l'impôt à payer. Dans le cas des sociétés exploitant une petite entreprise, une certaine portion du crédit d'impôt à l'investissement peut être remboursée.

**Recommandation 19 :** La Table ronde recommande que le gouvernement du Canada établisse un crédit d'impôt pour investissement et une déduction courante pour le réaménagement des sites urbains contaminés, semblables au Programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental actuellement prévu aux articles 37 et 127 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

#### **4.2.11 Élimination des privilèges fédéraux et des arriérés d'impôt concernant les sites urbains contaminés admissibles**

Bon nombre des sites urbains contaminés sont classés comme des sites orphelins. Les paiements de l'impôt foncier de ces sites sont habituellement échus, à tel point qu'ils sont admissibles à la vente pour impôts municipaux. C'est un fait notoire que de tels biens sont difficiles à vendre, en raison toutefois de la contamination réelle ou perçue et des coûts élevés de l'assainissement anticipé. Ils sont aussi souvent grevés par des privilèges fédéraux ou provinciaux en instance, qui ne peuvent être supprimés par la vente pour impôts municipaux. L'aménagement de ces sites est difficile puisque le poids de l'impôt rétroactif et des privilèges de l'État peuvent souvent ruiner une proposition de réaménagement par ailleurs valable.

Cette recommandation présente une approche très efficace en termes de coûts et qui permet de proposer une aide financière sans frais aux sites urbains contaminés (à l'exception des frais d'administration) dont la valeur peut être nulle ou très faible pour le gouvernement en l'absence de tout réaménagement.

La TRNEE propose que tous les ordres de gouvernement suppriment les privilèges de l'État et les arriérés d'impôt concernant les sites urbains contaminés admissibles. Certaines provinces examinent actuellement l'élaboration d'un ensemble de critères et de protocoles reconnus qui permettraient la suppression de tous les privilèges provinciaux concernant un site orphelin, lorsqu'une proposition de réaménagement praticable a été soumise à l'approbation. Ce processus serait plus efficace si on établissait des critères et des processus clairs et cohérents à tous les échelons de gouvernement, afin d'informer les promoteurs et les acheteurs de l'admissibilité d'un site précis à la suppression des privilèges afférents, quel que soit son emplacement.

**Recommandation 20 :** LA TRNEE recommande la levée des privilèges et des arriérés d'impôt sur les sites urbains contaminés autrement réhabilitables. Le

gouvernement fédéral devrait également collaborer avec les gouvernements provinciaux au développement de critères pour la levée des privilèges de la Couronne sur les sites urbains contaminés.

#### **4.2.12 Fournir des garanties d'hypothèques pour les sites urbains contaminés admissibles**

Les prêteurs privés préfèrent souvent les propositions d'aménagement concernant des terrains vierges au détriment du réaménagement des sites contaminés parce que ces derniers comportent souvent un fardeau financier additionnel. Aux États-Unis, les garanties d'hypothèques offertes par le gouvernement ont constitué un des principaux instruments utilisés pour favoriser les prêts privés concernant le réaménagement des sites urbains contaminés.

Les garanties d'hypothèques du gouvernement ciblent le manque d'accès au capital provenant de sources classiques, une inefficacité du marché qui se manifeste lorsque les prêteurs sont préoccupés par la baisse de la valeur des propriétés et de la garantie en raison de la contamination. Elles s'ajoutent également aux modifications fiscales et aux mesures d'allègement de privilèges envisagées plus haut, parce que l'impact des garanties d'hypothèques est susceptible de se produire à l'étape ultérieure, c'est-à-dire après l'assainissement, lorsque la situation environnementale du terrain est suffisamment claire pour attirer le financement provenant de sources classiques.

Au Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a favorisé l'utilisation du financement d'hypothèques à risque élevé dans le secteur résidentiel, de même que le prêt direct dans certaines circonstances. Dans le cadre de son mandat législatif, il serait possible à la SCHL de fournir une assurance hypothèque pour le réaménagement des sites contaminés, à condition que l'objectif du réaménagement soit de fournir du logement. L'élargissement du mandat de la SCHL de manière à couvrir tous les types de développement, y compris de type commercial et industriel, donnerait encore plus de dynamisme à l'intervention du secteur privé.

**Recommandation 21 :** La TRNEE recommande que la SCHL reçoive les fonds nécessaires pour qu'elle puisse, dans le cadre de son mandat actuel, offrir un programme d'assurance hypothécaire pour les prêts accordés aux projets admissibles de réaménagement résidentiel de terrains abandonnés. Le gouvernement fédéral devrait également élargir le mandat de la SCHL pour qu'elle puisse offrir un programme d'assurance hypothécaire pour les prêts accordés aux projets admissibles de réaménagement résidentiel, commercial ou industriel de terrains abandonnés.

#### ***4.2.13 Établissement d'un programme de fonds de crédit renouvelable pour le réaménagement des sites urbains contaminés***

Il arrive souvent que les projets de réaménagement de sites urbains contaminés ne réussissent pas à attirer le financement du secteur privé parce que les prêteurs y voient un risque trop élevé pour justifier une hypothèque aux conditions du marché. Aux États-Unis, l'initiative du Brownfield Economic Redevelopment de l'Environmental Protection Agency a contribué à créer le fonds d'emprunt renouvelable Brownfield Cleanup en concluant des ententes de coopération avec les États et les municipalités pour capitaliser sur ses fonds renouvelables. Cette méthode a contribué à favoriser la réalisation de projets de réaménagement de sites urbains contaminés qui, autrement, n'aurait pas été efficaces en termes de coûts. La dimension renouvelable de ce fonds permet d'utiliser les remboursements de prêt afin de contracter de nouveaux prêts pour d'autres projets.

Les fonds de crédits renouvelables sont particulièrement bien adaptés aux besoins des promoteurs des sites urbains contaminés qui accusent un léger déficit, parce qu'ils permettent de proposer une aide financière limitée sous forme de taux d'intérêts réduits. Ces prêts devraient être accordés seulement aux promoteurs dont les sites répondent aux critères servant à déterminer si les projets

apportent une contribution positive aux aspects économique, social et environnemental de la collectivité.

**Recommandation 22 :** Le gouvernement fédéral devrait constituer un fonds de crédit renouvelable de 250 millions \$ pour le réaménagement des sites urbains contaminés afin de permettre l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt pour le réaménagement des sites urbains contaminés. Les sommes provenant du remboursement des premiers prêts devraient être alloués à d'autres projets.

Le programme de crédit renouvelable pourrait être géré par la Fédération canadienne des municipalités, la SCHL, la Banque de développement du Canada ou des organismes provinciaux ou municipaux habilités.

#### ***4.2.14 Offrir des subventions aux projets de réaménagement des sites urbains contaminés admissibles***

De nombreuses municipalités s'intéressent au réaménagement de sites urbains contaminés pour des utilisations publiques comme des parcs, des musées ou des installations récréatives, et à l'assainissement de sites orphelins à faible potentiel économique à court terme, qui n'attirent pas les intervenants du secteur privé. Toutefois, de telles propositions de réaménagement de sites urbains contaminés peuvent être inadmissibles au financement par hypothèque, parce que le réaménagement du terrain ne produira pas suffisamment de revenus pour rembourser l'hypothèque.

Il serait possible d'adapter ou d'élargir les modèles de financement courants des municipalités (comme le Fonds d'habilitation municipal vert de la FCM) pour répondre aux besoins précis de financement en matière de réaménagement de sites urbains contaminés. Par ailleurs, on pourrait établir un nouveau programme de financement par subvention, avec la participation de tous les ordres de gouvernement, comportant des critères pour l'évaluation des sites et des projets témoins de

revitalisation. Dans les deux cas, les critères devraient servir à limiter la disponibilité des subventions aux municipalités et aux organisations sans but lucratif (incluant les propriétés dont l'assainissement a été dirigé par ces entités), afin de cibler les sites où l'assainissement n'est pas axé sur le marché et où le réaménagement n'aurait pas été entrepris autrement.

Cette approche est largement conforme aux recommandations récentes du budget présenté par la Fédération canadienne des municipalités, qui est responsable de l'administration des fonds municipaux écologiques

**Recommandation 23 :** La Table ronde recommande que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux et municipaux pour offrir un financement global aux travaux de réaménagement des sites urbains contaminés qui y ont droit. Ce programme devrait être réservé aux municipalités et aux organismes à but non lucratif, qui cherchent à réaménager un terrain contaminé.

#### ***4.2.15 Faciliter la démonstration des technologies et des processus novateurs en matière d'assainissement des sites urbains contaminés***

La stratégie nationale de réaménagement des sites urbains contaminés du Canada devrait soutenir les efforts visant à commercialiser les technologies et les processus d'assainissement de ces sites, qui sont élaborés au Canada. Ces efforts devraient fournir une plate-forme supplémentaire à l'appui de l'innovation

canadienne, qui puisse s'ajouter aux programmes déjà mis en œuvre afin de favoriser le développement, la démonstration et la commercialisation des technologies environnementales.

Au Québec et dans plusieurs autres provinces, on peut octroyer des approbations temporaires ou des licences d'exploitation temporaires (certificats d'approbation) aux fournisseurs de technologies, qui veulent démontrer la validité de leurs assertions technologiques et tester l'efficacité de leurs processus. Le concept pourrait être adapté aux sites urbains contaminés, avec le soutien de programmes de financement comme le programme Partenariat technologique Canada d'Industrie Canada. Lorsque les fournisseurs de technologies environnementales sont dotés des moyens financiers pour faire valoir leurs technologies et les commercialiser, on devrait leur accorder l'accès, par le truchement d'un processus officiel, à des sites urbains contaminés désignés afin qu'ils puissent tester et perfectionner leurs technologies et leurs techniques.

Les répercussions positives de tels programmes de démonstration de technologie ont été mises en évidence par le programme Superfund Innovative Technology Evaluation (SITE), dirigé par le U.S. Environmental Protection Agency au cours des 13 dernières années.

**Recommandation 24 :** Cinq (5) millions \$ par an soient alloués à Partenariat technologique Canada afin d'étendre le programme au financement de la démonstration des technologies de remise en état dans des sites urbains contaminés désignés du Canada.

**Capital naturel des collectivités urbaines**  
**Mesures d'efficacité énergétique du transport et des bâtiments**

Mesure	Coût estimatif	Organisme chargé de la mise en œuvre	Objectif et avantages de la mesure
10. Créer un fonds stable et sûr pour le transport en commun	1 milliard \$ par an pendant 10 ans		Favoriser le transport en commun en lui accordant les mêmes possibilités qu'au transport par véhicule privé. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les autres polluants de l'air. Réduire les bouchons de circulation.
11. Modifier la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> pour exonérer les laissez-lasser de transport fournis par l'employeur	202 \$ – 264 \$ par nouveau passager par an <sup>10</sup>	Finances Canada	Favoriser le transport en commun au détriment du transport par véhicule personnel. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les autres polluants de l'air. Réduire les bouchons de circulation.
12. Permettre l'admissibilité à la déduction pour amortissement accéléré des investissements de capitaux destinés aux systèmes énergétiques de collectivités		Finances Canada	Favoriser le rendement du capital investi dans les systèmes énergétiques des collectivités. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les autres polluants de l'air. Améliorer l'efficacité énergétique.
13. Accroître l'étendue du remboursement de TPS sur la vente de nouvelles maisons pour inclure la rénovation des maisons existantes dont on améliore l'efficacité énergétique		Finances Canada	Favoriser l'efficacité énergétique résidentielle Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les autres polluants de l'air. Améliorer l'efficacité énergétique. Réduire la pollution de l'air.
14. Accroître le remboursement de TPS pour les maisons certifiées R-2000	13 millions \$ <sup>11</sup>	Finances Canada	Stimuler la demande pour de nouvelles maisons éconergétiques. Réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique. Réduire la pollution de l'air.

10 Association canadienne du transport urbain, Budget 2002, *Employer-Provided Income Tax Exempt Transit Passes*, p. 4.

11 En considérant que l'incitatif doublerait la demande de maisons R-2000, c.-à-d. de 3 pour 100 à 6 pour 100.

**Capital naturel des collectivités urbaines**  
**Mesures d'efficacité énergétique du transport et des bâtiments**

Mesure	Coût estimatif	Organisme chargé de la mise en œuvre	Objectif et avantages de la mesure
15. Accroître le remboursement de TPS pour les programmes d'infrastructures municipales écologiques		Finances Canada	Stimuler l'investissement municipal en matière d'infrastructure écologique. Réduire les émissions de gaz à effet de serre. Améliorer la qualité de l'eau. Diminuer les rejets d'eaux usées.
16. Élaborer des critères durables pour les programmes d'infrastructure actuels et futurs	Aucune dépense budgétaire directe	Infrastructure Canada	S'assurer que le développement de l'infrastructure est conçu pour accroître la qualité de l'environnement urbain. Réduire les émissions de gaz à effet de serre. Améliorer la qualité de l'eau. Diminuer le rejets des eaux usées
17. Financer un projet de recherche et un projet pilote sur les hypothèques écoefficientes	500 000 \$	SCHL	Réduire la demande pour de nouvelles maisons bâties sur des terrains vierges en rendant le parc résidentiel urbain existant plus abordable. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les autres polluants de l'air. Réduire les bouchons de circulation.

<b>Capital naturel dans les collectivités urbaines Réaménagement des sites urbains contaminés</b>			
<b>Mesure</b>	<b>Coût estimatif</b>	<b>Organisme chargé de la mise en œuvre</b>	<b>Objectif et avantages de la mesure</b>
18. Permettre de traiter les coûts d'assainissement comme des dépenses déductibles durant l'année en cours	Entraînerait des coûts nets certaines années et des épargnes nettes à d'autres moments	Finances Canada	Supporter les coûts initiaux élevés associés au réaménagement des sites contaminés. Rendre le réaménagement des sites urbains contaminés plus intéressant par rapport au développement des terrains vierges. Réduire l'étalement urbain. Améliorer la qualité de l'air. Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
19. Créer une déduction courante et un crédit d'impôt à l'investissement pour le réaménagement des sites urbains contaminés		Finances Canada	Supporter les coûts initiaux élevés associés au réaménagement des sites urbains contaminés.
20. Supprimer les privilèges fédéraux et les arriérés d'impôts sur les sites urbains contaminés admissibles	Coûts minimales selon toute vraisemblance	Revenu Canada	Permettre les ventes pour impôts municipaux et le réaménagement éventuel des sites urbains contaminés abandonnés.
21. Offrir des garanties d'hypothèques pour les projets de réaménagement de sites urbains contaminés		SCHL	Optimiser le nouveau capital de financement privé destiné à l'assainissement des sites urbains contaminés en réduisant les risques associés aux emprunts relatifs à ces projets.
22. Créer un fonds d'emprunt renouvelable pour le réaménagement de sites urbains contaminés	250 millions \$		Assurer l'accès au capital, selon les taux d'intérêt du marché, aux promoteurs du réaménagement des sites urbains contaminés qui n'ont pas accès au capital privé. La nature renouvelable du fonds permet d'utiliser directement les produits du remboursement dans des projets de réaménagement rural selon des taux plus favorables.

<b>Capital naturel dans les collectivités urbaines Réaménagement des sites urbains contaminés</b>			
<b>Mesure</b>	<b>Coût estimatif</b>	<b>Organisme chargé de la mise en œuvre</b>	<b>Objectif et avantages de la mesure</b>
23. Financement par subvention pour certains projets de réaménagement de sites urbains contaminés (p. ex. ceux mis en œuvre pour utilisation publique par les municipalités ou les organismes sans but lucratif)		FCM	Fournir le capital initial aux projets de réaménagement municipal qui n'ont pas accès au capital privé.
24. Accroître le financement de Partenariat Technologique Canada pour la mise en application des nouvelles technologies d'assainissement	5 millions \$ par an	Industrie Canada	Faciliter l'innovation dans le domaine de la technologie d'assainissement des sites urbains contaminés. Faire connaître le Canada à titre de chef de file mondial de la technologie d'assainissement. Mettre en évidence les réussites associées aux nouvelles technologies d'assainissement.